

Rapport annuel

2010

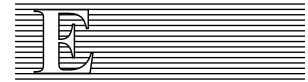


Commission économique pour l'Afrique



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-neuvième réunion du Comité d'experts



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/29/7
10 mars 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Conférence des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique de la
Commission économique pour l'Afrique**

Lilongwe (Malawi)
25-28 mars 2010

Rapport annuel 2010

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante: **www.uneca.org**

ou contacter:

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
Tél: +251-11-544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org

Photos de couverture (à partir de la gauche): Mateusz Atroszko et Tony Clough

Table des matières

Préface du Secrétaire exécutif	v
Chapitre I – Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique.....	1
Chapitre II –Principales activités et réalisations au titre du programme durant l'année écoulée	5
Chapitre III –Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux.....	29
Chapitre IV –Mobilisation et gestion des ressources	37



Abdoulie Jannet
 Le Secrétaire exécutif de la Commission
 économique pour l'Afrique Secrétaire général
 adjoint de l'Organisation des Nations Unies

Préface du Secrétaire exécutif

Le présent rapport, qui est soumis à la quarante-troisième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), couvre la période allant de juin 2009 à mars 2010 et met en relief les principales réalisations du secrétariat de la Commission au cours de l'année écoulée. Il dresse un tableau synoptique des principales tendances ainsi que des manifestations et activités menées par le secrétariat de la CEA dans le cadre de son mandat général qui est de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Le rapport a pour objet d'informer le grand public – décideurs, universités, institutions de recherche et d'enseignement, organisations de la société civile et le public – sur les activités de la CEA.

Au cours de la période considérée, la CEA a fait des progrès notables sur plusieurs fronts dans un contexte marqué par des événements et des développements qui ont perturbé l'économie mondiale et qui ont de graves répercussions pour le développement de l'Afrique. Lorsque nous jetons un regard rétrospectif sur une période caractérisée par de multiples crises - alimentaire, pétrolière, financière et économique – il est frappant de constater à quel point l'Afrique est vulnérable et subit les effets négatifs de ce phénomène en dépit du fait qu'elle a très peu de responsabilités dans ces crises

En conséquence, les activités menées par la CEA au cours de l'année passée ont consisté essentiellement à aider les États membres à faire face aux conséquences de la crise économique et financière mondiale et à d'autres problèmes naissants, dont le chômage et le changement climatique. Ainsi, la Conférence des ministres de 2009, organisée conjointement par l'Union africaine et la CEA, s'est penchée en juin dernier sur l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les économies africaines ainsi que sur les mesures d'atténuation éventuelles. En outre, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a continué d'apporter un soutien technique et en matière de politique au Comité des ministres africains des finances et gouverneurs de banque centrale

(Comité des Dix) pour que ses membres s'accordent sur une stratégie africaine commune de relance économique, notamment en préconisant la mise à disposition de ressources financières accrues à des conditions préférentielles pour le continent. Cette initiative a contribué de manière significative à garantir la participation et la contribution effectives de l'Afrique aux processus mondiaux, y compris au Sommet des dirigeants du G-20 qui s'est tenu en septembre 2009, à Pittsburgh.

Il est particulièrement réconfortant de constater que l'Afrique se remet de la crise mondiale plus rapidement que prévu. Selon les perspectives de croissance les plus récentes publiées par la CEA, les économies africaines rebondiront en 2010 et afficheront des taux de croissance de 4,3 %, contre 1,6 % en 2009. Le premier chapitre du rapport donne une vue d'ensemble des récents développements économiques et sociaux intervenus en Afrique au cours de l'année écoulée, dans un contexte caractérisé par une récession mondiale, notamment de ses effets sur la croissance et sur les efforts à moyen et à long termes déployés par l'Afrique pour réduire la pauvreté.

Le rapport examine également les résultats obtenus par la CEA au cours de la période à considérée en ce qui concerne l'appui aux efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, à savoir les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les priorités du NEPAD. Parmi les réalisations les plus importantes dans ce domaine, on peut citer plusieurs publications phares et produits du savoir publiés et lancés l'année dernière, dont le Rapport économique sur l'Afrique ; le rapport sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique ; le Rapport sur la gouvernance en Afrique ; le Rapport sur les femmes en Afrique ; le Rapport sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, le Rapport sur la jeunesse africaine (tous publiés conjointement avec la Commission de l'Union africaine) ; les perspectives économiques en Afrique, publiées en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD).

Ces publications phares ont atteint de nouveaux sommets quant à la qualité de l'analyse et continuent d'éclairer les décisions aux échelons nationales, sous-régional et régional. Ils sous-tendent également les activités que nous menons dans le domaine du suivi des performances de l'Afrique en ce qui concerne le respect des divers engagements régionaux et internationaux.

Je voudrais, en outre, attirer l'attention sur les activités visant à réaliser le consensus menées par le secrétariat au cours de l'année écoulée, notamment les réunions et conférences telles que la Conférence économique africaine annuelle organisée en collaboration avec la BAD afin de relever le défi consistant à promouvoir le développement en période de crise financière et économique. Au nombre des autres activités essentielle entreprises par la CEA dans ce cadre, on peut citer l'appui à l'évaluation régionale et à la mise en œuvre des décisions prises lors des grandes conférences internationales, notamment le Programme d'action de Beijing et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA – CIPD), qui ont tous deux fait l'objet, d'un troisième examen quinquennal en 2009. Par ailleurs, la CEA et le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont animé conjointement, les 9 et 10 mars 2010, l'évaluation décennale de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en Afrique. Ces réunions d'évaluation régionales ont abouti à l'adoption d'une position africaine commune sur les principales questions d'intérêt, qui constituera la contribution du continent aux prochaines évaluations mondiales.

Des progrès notables ont également été réalisés dans le domaine de l'appui à l'Union africaine et au programme du NEPAD dans le cadre des mécanismes de consultations régionales annuelles des organismes des Nations unies intervenant en Afrique et des neuf groupes thématiques. La dixième réunion du Mécanisme s'est tenue en novembre 2009 sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale. Un des principaux résultats de cette rencontre a été la décision d'associer la Commission de l'UA à l'organisation des futures réunions du Mécanisme pour lui permettre de mieux s'approprier le processus. Le Mécanisme est à présent transformé et renforcé, et constitue un instrument de coordination stratégique axé sur les priorités et les résultats importants à l'appui de l'initiative « Unis dans l'action en Afrique ». Dans le cadre du NEPAD, la CEA continue à apporter son soutien et son savoir-faire pour améliorer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en fournissant une assistance technique aux pays participants ainsi qu'au

Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine sur divers aspects de ce processus important.

La CEA a également continué de soutenir la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, une initiative conjointe de la BAD, de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, lancée en mai 2009 pour renforcer l'appropriation du Programme de développement de l'Afrique. Le Conseil consultatif de la Coalition a tenu plusieurs réunions pendant la période considérée pour, d'une part, examiner et adopter le programme de travail de ladite coalition pour l'année 2010 et, d'autre part, se pencher sur les questions clés touchant au Programme de développement de l'Afrique tels que le changement climatique, le financement du développement, l'intégration régionale et l'impact de la crise économique et financière. La CEA s'emploie à intégrer le travail effectué par la Coalition dans ses activités.

Au cours de la période considérée, les cinq bureaux sous-régionaux (BSR) ont également entrepris d'autres activités importantes pour promouvoir le développement à l'échelon sous-régional, en mettant un accent particulier sur l'intensification de l'intégration régionale au niveau sous-régional. À cet égard, les efforts se sont poursuivis tout au long de l'année dans le but de renforcer l'appui aux principales communautés économiques régionales (CER) dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel convenu avec ces entités. Certaines BSR ont également réalisé des progrès dans la mise en œuvre du Mécanisme de coordination sous-régionale au sein de leurs régions respectives, comme cela a été recommandé par le Mécanisme de consultation régionale. Ces aspects et bien d'autres réalisations sont présentés avec plus de détails au Chapitre II.

Le chapitre III du rapport présente les principaux résultats et recommandations des réunions des organes subsidiaires de la Commission, tenues depuis juin 2009, notamment les réunions annuelles du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) organisées par les BSR, et appelant un examen ou une décision de la Commission à sa quarante-troisième session.

Au cours de l'année écoulée, les efforts se sont poursuivis en vue d'approfondir et de prendre en compte les principes du repositionnement de la CEA dans nos activités grâce à l'introduction de pratiques de gestion axée sur les résultats et de renforcer modalités de fonctionnement interne afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité des activités. Le plan d'activités de la CEA pour la période 2010–2012 et le Cadre stratégique/le Plan – programme biennal pour l'exercice 2012-2013 attestent du succès que ces efforts ont eu. La rationali-

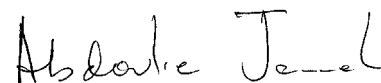
sation des fonctions de planification, de suivi et d'évaluation des programmes ainsi que la création d'une nouvelle section sur l'assurance de la qualité nous permettront également de continuer à nous efforcer d'obtenir des résultats.

La plus grande assurance que nous avons acquise dans notre travail grâce à la mise en œuvre du plan d'activité 2007-2009 et l'accent explicite que nous avons placé sur la mise en œuvre complète des programmes axés sur les résultats, ont conduit plusieurs bailleurs à octroyer des ressources supplémentaires à la CEA. La situation financière s'est également améliorée en 2009 grâce à la création d'un forum de partenariat entre la Commission de l'UA et la CEA et à la création d'une nouvelle section du partenariat et de la coopération technique au sein de mon Cabinet pour mettre en œuvre une approche plus coordonnée en matière de mobilisation de ressources financières auprès d'un plus grand nombre de donateurs. D'autres mesures ont été également prises pour améliorer la gestion des ressources humaines et d'autres processus administratifs, notamment l'introduction de mesures visant à accroître l'efficacité dans l'exécution des programmes. Le chapitre IV donne une vue d'ensemble des initiatives et des efforts entrepris pour renforcer l'exécution

des programmes et l'impact des activités de la CEA, compte tenu du cadre axé sur les résultats.

Ce qui précède ne constitue qu'une partie des nombreuses activités menées par le secrétariat de la CEA au cours de l'année écoulée en appui aux efforts déployés par les États membres pour relever certains défis auxquels ils sont confrontés. Pour des informations plus détaillées sur les activités menées et sur les résultats correspondants, vous êtes priés de vous référer au site Web de la CEA à l'adresse: <http://www.uneca.org>.

J'espère que le présent rapport permettra aux lecteurs d'être mieux informés sur les activités que mène la CEA au service de l'Afrique et illustrera la valeur, la pertinence et l'efficacité de la Commission pour les États membres.



Abdoulie Janneh
Secrétaire général adjoint de l'ONU
et Secrétaire exécutif de la CEA
Mars 2010

Chapitre I

Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique

A. Introduction

1. La récession mondiale a eu, en 2009, une incidence négative sur la croissance économique en Afrique. La croissance du PIB du continent a chuté de 4,9% en 2008 à 1,6% en 2009 à mesure que la demande et les prix des exportations de l'Afrique, les flux financiers et les envois de fonds vers le continent diminuaient. Cette baisse du PIB a contrasté fortement avec la croissance du PIB relativement élevée enregistrée aux cours des six dernières années. Comme l'activité économique se ralentissait, les taux d'inflation ont diminué, phénomène favorisé également par la baisse des cours internationaux du pétrole et des produits alimentaires et par de bonnes récoltes dans certaines parties du continent. Une croissance économique faible et des perspectives inflationnistes modérées ont permis aux banques centrales de disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour assouplir les conditions monétaires. De même, les politiques budgétaires appliquées ont été expansionnistes, le but étant d'amortir l'impact de la crise sur la pauvreté et de soutenir la demande intérieure. Tous les pays n'ont cependant pas disposé de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour effectuer des dépenses en faveur du secteur social et de l'infrastructure, qui étaient les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de la crise et favoriser la diversification économique.

2. Du fait du ralentissement de l'activité économique, la situation de l'emploi, notamment des jeunes et d'autres groupes vulnérables, s'est détériorée. La pauvreté a donc pu s'aggraver ou se maintenir à des niveaux élevés. L'impact négatif global de la crise économique sur le bien-être social va probablement entraver les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment ceux visant à réduire la pauvreté et aggravera également la vulnérabilité aux effets du changement climatique.

3. Les chances d'atteindre les OMD, d'autres objectifs de développement social plus larges ainsi que

d'autres objectifs du NEPAD seront compromises à moins que des mesures urgentes ne soient prises pour faire en sorte que les pays africains réalisent une croissance forte, durable et génératrice d'emplois et mettent le développement social au cœur de leur programme de développement. C'est la diversification des bases de production et d'exportations qui permettra de réaliser une croissance économique robuste accompagnée d'une augmentation de productivité de l'économie dans son ensemble. Il importe, à cet égard, de porter une attention particulière à la création d'emplois en la mettant au cœur des politiques macro-économiques.

B. La situation économique mondiale et ses répercussions pour l'Afrique

4. L'économie mondiale s'est contractée de 2,2% en 2009, contre une croissance positive quoique modeste de 1,9% enregistrée en 2008, du fait du ralentissement de l'activité économique aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement. Malgré la forte baisse des échanges mondiaux et des flux de capitaux, l'économie mondiale a commencé à se stabiliser à partir du quatrième trimestre de 2009 grâce en partie à la rapide intervention des gouvernements, des banques centrales et des institutions financières internationales. En général, les pays en développement se sont trouvés dans une situation meilleure que celle des pays développés. Le premier groupe, dans son ensemble, a enregistré une croissance de 1,9% en 2009 tandis que le second a connu une contraction de 3,5%. Le chiffre global pour les pays en développement masque des disparités à l'intérieur de ce groupe. Les pays de l'Asie du Sud-Est ont été moins touchés par la récession mondiale. Ils ont affiché une croissance de 4,3% du PIB en 2009 tandis que les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont connu la plus forte contraction dans le monde en développement (-2,2% en 2009 contre une croissance de 4% en 2008).

5. À mesure que la demande diminuait, les prix des principaux produits de base exportés par l'Afrique, tels que le pétrole, le café, le coton et les bois tropicaux ont enregistré une baisse importante durant le premier trimestre de 2009, lorsqu'on les compare aux prix records qu'ils avaient atteints au milieu de 2008. Les prix ont cependant rebondi durant les deux trimestres suivants et devraient se stabiliser en 2010. Les prix du pétrole brut ont augmenté, étant en moyenne supérieurs de 36% à l'indice des prix des produits de base. En août 2009, l'indice global des prix des produits alimentaires a baissé de 77% par rapport à son niveau record. En plus des prix, les volumes du commerce mondial ont également baissé. Il y a eu une baisse de 12,4% du volume des exportations mondiales. Les flux de l'investissement étranger direct (IED) et des envois de fonds vers les pays en développement ont rapidement diminué.

6. Pour ce qui est de l'avenir, les économies émergentes notamment la Chine et l'Inde devraient être les locomotives de la reprise économique et stimuler la croissance en Afrique, directement à travers l'augmentation de la demande globale des exportations de produits de base de l'Afrique et des apports de capitaux en Afrique et indirectement à travers son impact positif sur les prix mondiaux des produits de base.

C. État des économies africaines en 2009

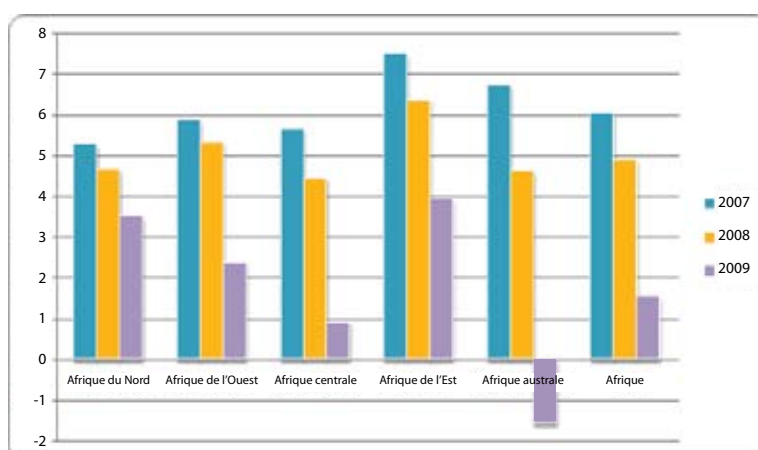
7. Dans l'ensemble, la croissance du PIB de l'Afrique s'est fortement ralentie en 2009 bien qu'elle ait montré une certaine résilience par rapport aux épisodes précédents de récession économique. Les récentes flambées des prix des produits de bases ont été mieux

gérées que pendant les épisodes similaires précédents, un certain nombre de pays ayant accumulé des réserves extérieures et des épargnes budgétaires considérables et parvenant à réduire leur endettement. Grâce à cette approche prudente, les pays, particulièrement les pays producteurs de pétrole, ont pu avoir une grande marge de manœuvre pour prendre des mesures d'ordre politique afin de faire face au ralentissement économique mondial.

8. Les performances de croissance ont varié entre les régions et dans les régions. En moyenne, les pays exportateurs de pétrole ont affiché une croissance plus vigoureuse que les pays importateurs de pétrole en raison de conditions initiales plus favorables qui leur ont permis de faire face à la récession mondiale, notamment d'importants excédents budgétaires et du compte courant, une forte position extérieure et un faible endettement. Quelques pays importateurs de pétrole dont l'Éthiopie, l'Ouganda, le Malawi, le Rwanda, le Maroc et Djibouti ont également fait preuve d'une résilience considérable, affichant une croissance du PIB de plus de 5 % due à divers facteurs spécifiques au pays. La région affichant la croissance la plus forte en 2009 a encore été l'Afrique de l'Est (3,9%), suivie de l'Afrique du Nord (3,5%), de l'Afrique de l'Ouest (2,4%), de l'Afrique Centrale (0,9%) et de l'Afrique australe (-1,6%) (Figure 1).

9. En 2009, les taux d'inflation ont diminué dans la majorité des pays africains en raison de divers facteurs parmi lesquels une faible activité économique due à des pressions limitées sur la demande, le recul des prix internationaux des produits alimentaires et du pétrole ainsi que de bonnes récoltes dans certaines parties du continent et l'élargissement des subventions publiques aux produits alimentaires de première nécessité. Le taux de l'inflation a toutefois varié, les pays expor-

Figure 1: Performance de la croissance régionale 2007-2009 (en pourcentage)



Source: Calculs établis par la CEA d'après ONU-DESA, novembre 2009

tateurs de pétrole enregistrant des taux d'inflation (7,3%) relativement plus faibles que ceux des pays importateurs de pétrole (9,1%), ce qui était dû en partie aux dépréciations limitées du taux de change nominal survenues dans ce groupe de pays .

10. Si les dépenses publiques ont été assez soutenues, les recettes publiques ont, elles, baissé en raison de la diminution des recettes provenant des taxes douanières, elle-même provoquée par la baisse des importations et des recettes fiscales du fait de l'affaiblissement de l'activité économique. En conséquence, les déficits budgétaires se sont creusés. Le financement extérieur s'amenuisant, les importants déficits budgétaires ont, de plus en plus été financés par des sources internes soit par des retraits des dépôts du Gouvernement auprès des banques centrales soit par des avances directes de ces dernières.

D. État du développement humain en Afrique

11. L'Afrique n'a accompli que des progrès limités dans la réduction de la pauvreté, l'éradication de la faim, la création d'emplois, la mortalité maternelle et l'élimination des disparités dues au sexe, au revenu et au handicap. Dans la plupart des domaines du développement social, les progrès ont été entravés par les crises financière et économique mondiales, avec des effets plus marqués sur les groupes marginalisés et vulnérables. Ces groupes vulnérables comprennent les personnes âgées, les orphelins, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les migrants et les pauvres. Les femmes se trouvant dans ces groupes ont été touchées de façon disproportionnée par les chocs causés par le ralentissement économique, les catastrophes naturelles et les conflits. Durant la période considérée, plusieurs facteurs ont influé sur l'accès de ces groupes vulnérables à la nourriture, à l'éducation, à l'emploi et aux services de soins de santé.

12. Les groupes vulnérables en Afrique ont continué à se heurter à des difficultés pour trouver un travail décent. La plupart avait un «emploi précaire» en tant que travailleurs familiaux non rémunérés, travailleurs indépendants ou travailleurs saisonniers. D'autres étaient des travailleurs du secteur informel se trouvant dans de petites entreprises avec des bas salaires. A la suite du ralentissement économique, les gouvernements ont été obligés de réduire les dépenses publiques consacrées aux programmes qui amélioraient les possibilités d'emplois en faveur des groupes vulnérables. Ce sont les travailleurs migrants qui ont été

les plus touchés par le ralentissement économique en raison de la nature des secteurs où ils sont employés. Il s'agissait notamment de la construction, du secteur manufacturier et des services d'hospitalité qui sont particulièrement vulnérables aux réductions d'emplois.

13. A cause en partie à cause de la disponibilité limitée d'emplois décents, les groupes vulnérables ont eu de sérieuses difficultés pour accéder à la nourriture et assurer leur sécurité alimentaire. La situation a été aggravée par le manque chronique de mécanismes pour des transferts explicites de revenus, de subventions alimentaires et de contrôles des prix dans de nombreux pays. Dans l'ensemble, les personnes âgées, les personnes handicapées, les réfugiés et les pauvres ont souffert le plus de la hausse des produits alimentaires du fait de la faiblesse de leurs revenus.

14. Si l'Afrique a continué à accomplir des progrès pour assurer l'enseignement primaire pour tous, il y avait cependant près de 46 millions d'enfants en âge d'entrer au primaire qui n'allaient pas à l'école en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, selon l'UNICEF. En plus de cela, les progrès considérables réalisés en matière de scolarisation ne se sont pas accompagnés de progrès correspondants en ce qui concerne les taux d'achèvement, comme c'était le cas par le passé. De même, le nombre d'enfants et de jeunes non inscrits dans l'enseignement secondaire, est resté extrêmement élevé en Afrique. La participation globale dans l'enseignement supérieur est également encore très faible sur le continent, ce qui compromet les chances pour les jeunes Africains d'acquérir le savoir et les compétences qui leur sont nécessaires pour être compétitifs.

15. Dans le même ordre d'idées, l'accès des groupes vulnérables aux services de soins de santé a été limité. Dans de nombreux pays, l'infrastructure physique et sanitaire dans les régions rurales et reculées est restée insuffisante. Dans des situations de conflits, la destruction de l'infrastructure physique, notamment des routes, des structures de santé et des établissements d'enseignement, l'insécurité personnelle accrue, la réduction du personnel et des fournitures pour les services sociaux, ont fait qu'il est de plus en plus difficile pour les groupes vulnérables d'accéder aux services de santé.

16. Le nombre de réfugiés en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a continué de baisser pour la huitième année consécutive après avoir atteint le chiffre maximal de 3,4 millions en 2000. Cette diminution s'explique en partie par le succès des opérations de rapatriement vers le Burundi, le Sud-Soudan

et l'Angola. Cependant le HCR signale (2009) que la reprise des conflits armés et des violations des droits de l'homme ont entraîné des sorties massives de réfugiés de certains pays, notamment de la Somalie.

17. Dans l'ensemble, la population de groupes vulnérables en Afrique a continué d'augmenter en raison de l'accroissement naturel de la population. Les troubles civils, des guerres qui se prolongent, les taux d'analphabétisme élevés, la médiocrité des services sanitaires, le faible niveau des services sociaux, les accidents et la violence domestique dans certains pays africains ont été parmi les facteurs qui ont contribué à gonfler le nombre des personnes handicapées. La population de personnes vivant avec le VIH/sida notamment a augmenté, en raison de facteurs tels que la stigmatisation liée à la maladie, la pauvreté, l'abus des drogues et de l'alcool et la mobilité.

E. Perspectives pour 2010 et risques de dégradation

18. Selon les projections, le PIB de l'Afrique se redressera en 2010 et croîtra de 4,3%. Mais du fait des risques considérables qui planent, la croissance de l'Afrique pourrait se situer entre 3,6 et 5% en 2010. L'Afrique continuera d'être la région ayant la croissance la plus rapide (5,3%), suivie de l'Afrique de l'Ouest (4,7%), de l'Afrique du Nord (4,1%), de l'Afrique australe (4,1%) et de l'Afrique centrale (3,8%). La croissance la plus forte sera toutefois enregistrée en Afrique australe, l'Afrique du Sud étant en tête du peloton en raison de l'augmentation de la production minière à laquelle s'ajoutera la redynamisation du secteur des services, en particulier du tourisme, grâce à la Coupe du monde de football.

19. La reprise anticipée de l'économie mondiale va accroître la demande et les prix des exportations de l'Afrique, notamment des minerais, des hydrocarbures et des services. Les flux de capitaux privés, notamment de l'IED et des investissements de portefeuille se redresseront également. Divers programmes de relance budgétaire et monétaire adoptés par de nombreux gouvernements du continent devraient soutenir la demande intérieure, qui sera favorisée par des niveaux de taux d'intérêt relativement faibles. Selon les projections, l'inflation moyenne en Afrique devrait diminuer encore plus en 2010.

Recommandations

20. Afin de réaliser une croissance plus élevée et durable, créer des emplois décents et atteindre des objectifs de développement social plus larges, les pays africains devraient diversifier leurs économies. Augmenter les dépenses dans l'infrastructure, le capital humain et d'autres activités visant à renforcer la productivité, seront également des moyens de renforcer la productivité et la compétitivité de l'économie dans son ensemble.

21. Les pays africains devraient également veiller à ce que les politiques monétaires portent également sur ce qui se passe dans le secteur réel, notamment l'activité économique et l'emploi et non seulement sur la stabilité des prix. L'introduction de programmes de protection sociale, notamment de mesures de filets de sécurité sociale bien ciblées, devraient donner plus d'efficacité aux politiques budgétaires. Pour assurer la viabilité budgétaire à long terme, il importe cependant que les dépenses publiques s'accompagnent d'une mobilisation correspondante de ressources intérieures. Des politiques macroéconomiques rationnelles doivent être complétées par le renforcement des capacités permettant d'exécuter efficacement le budget et d'établir des rapports à ce sujet ainsi que par des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires. Les efforts faits sur le plan de la supervision pour surveiller les risques de liquidité et de crédit, devraient également être intensifiés. Une telle mesure est particulièrement importante compte tenu de la rapide expansion que connaît le crédit du secteur privé dans certains pays.

22. La crise économique mondiale a mis en lumière la nécessité de concevoir et de renforcer des mesures destinées à inclure les groupes vulnérables dans le cadre de développement global. Il est essentiel d'examiner l'impact des chocs sur les groupes vulnérables afin d'améliorer l'accès, en tant que droit humain fondamental de tous, à la nourriture, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. Ce sera un moyen de promouvoir le développement social et de contribuer à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD.

Chapitre II

Principales activités et réalisations au titre du programme durant l'année écoulée

23. Le présent chapitre met en lumière les principales réalisations de la CEA au titre des 10 sous-programmes autour desquels s'articule le travail de la Commission, notamment les difficultés rencontrées et les enseignements tirés durant l'année écoulée. Il décrit également les principaux résultats obtenus au titre des autres programmes exécutés par la CEA, en particulier le Programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'ONU ainsi que les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies à l'appui de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) au niveau régional.

A. Programme de travail ordinaire

1. Commerce, finances et développement économique

24. L'objectif de la CEA, au titre de ce sous-programme, est de faire en sorte que les pays africains renouent avec une croissance économique forte et soutenue, en améliorant les capacités d'analyse des politiques macroéconomique et sectorielle ainsi que du commerce international et des finances. La Commission a donc, durant la période considérée, axé ses travaux sur l'analyse de la politique macroéconomique, le financement du développement et le commerce.

25. En ce qui concerne l'analyse de la politique macroéconomique, l'une des principales activités de la CEA a consisté à rédiger le *Rapport économique sur l'Afrique, 2010* dont le thème est : « Promouvoir une forte croissance durable pour réduire la



pauvreté en Afrique ». Le Rapport a été établi conjointement avec la Commission de l'Union africaine et sera lancé lors de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique à Lilongwe, en mars 2010.

26. La première partie du Rapport fait le point sur l'évolution de l'économie mondiale et passe en revue la performance de croissance des économies africaines et les perspectives pour le moyen terme. Il analyse également les tendances et les disparités observées dans les régions, en relevant les facteurs qui expliquent ces disparités.

27. Dans la deuxième partie du Rapport, on examine les défis à relever pour réorienter les stratégies de croissance du continent afin de promouvoir des taux de croissance élevés et soutenus pour réduire le chômage, en mettant un accent particulier sur les groupes vulnérables. On y passe en revue les facteurs qui expliquent la croissance sans création d'emplois qu'ont enregistrée de nombreux pays africains avant la récente crise financière et économique mondiale, les défis et opportunités présentés par la crise et on y propose de reformuler le cadre de la politique de développement. *Le Rapport économique sur l'Afrique, 2010* devrait non seulement contribuer au dialogue sur la conception de la politique d'emploi et de croissance mais également aider à réfléchir sur les modalités d'application, des politiques ainsi que sur les rôles que les divers acteurs étatiques et non étatiques jouent dans le processus. La CEA a également établi un document de synthèse intitulé « *Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage* » dans le but de susciter un échange d'idées entre experts et participants sur le thème de la réunion annuelle conjointe de 2010 des conférences des ministres de l'UA et de la CEA.

28. La CEA a, en outre, établi un rapport sur les politiques macroéconomiques, la capacité de production et la croissance économique en Afrique. Elle y analyse le rôle des politiques macroéconomiques et de la capacité de production dans la promotion de la

croissance économique à moyen et long terme sur le continent et met en lumière le lien crucial entre les politiques macroéconomiques et la croissance économique. Le Rapport analyse également l'influence des cadres macroéconomiques sur la croissance à moyen et long terme en Afrique. Il conclut qu'en raison de la diversité observée en ce qui concerne la dotation en ressources, les systèmes politiques, les régimes de taux de change, les politiques relatives au compte en capital, la vulnérabilité à la sécheresse, l'accès à la mer notamment, les politiques ayant pour objet de promouvoir la croissance économique devraient se fonder sur des évaluations des divers pays.

29. En novembre 2009, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) ont conjointement organisé la Conférence économique africaine à Addis-Abeba sur le thème : «Promouvoir le développement dans une ère de crises économique et financière». La Conférence a été un cadre d'échanges fructueux et de dialogue entre chercheurs, économistes et décideurs responsables politiques. La Conférence a formulé des recommandations sur les voies et moyens de relever les défis qui se posent à l'Afrique du fait de la crise économique mondiale. Les Perspectives économiques en Afrique ont également été lancées lors de cette Conférence. Le rapport, publication conjointe de la CEA, de la BAD et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fait le point sur la situation économique récente et établit des projections concernant les perspectives à court terme de l'économie africaine sur la base des faits survenus récemment dans 47 pays africains. L'édition 2009 des *Perspectives économiques en Afrique* portaient essentiellement sur l'innovation et les technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique, et analysait de façon exhaustive leur développement rapide et leur utilisation en Afrique.

30. S'agissant du financement du développement, les travaux de la CEA ont essentiellement porté sur la crise financière et économique mondiale qui a menacé de gommer la croissance économique récente en Afrique. Dans ce cadre, la CEA a activement aidé les États membres à faire face aux effets de la crise, elle a notamment procédé à une évaluation régionale de l'impact de la crise, qui a été une contribution au rapport global de l'ONU sur *'The Global Economic and Financial Crises : Regional Impacts, Responses and Solutions* » (Les crises économique et financière mondiales: Les impacts, les réponses et les solutions au niveau régional). Le rapport qui est une production conjointe des cinq commissions régionales de l'ONU, a enrichi les débats à la Conférence de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le déve-

loppement, qui s'est tenue à New York en juin 2010. La CEA a également présenté une communication sur « *The Impact of the Global Economic Crisis on trade and Investment in Africa* » à la réunion du Comité des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale (Comité des Dix) tenue le 14 juillet 2009 à Abuja, Nigeria. La réunion a été l'occasion d'examiner l'incidence des crises financière et économique sur le commerce et a formulé des recommandations sur les mesures appropriées pour y faire face.

31. Concernant les négociations sur les accords de partenariat économique, la CEA a, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), élaboré un modèle pour les négociations sur les APE. Le modèle a été élaboré pour donner suite aux appels lancés par les divers organes statutaires de l'UA ainsi que par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA afin qu'il y ait une harmonisation et une coordination des positions des pays africains au cours des négociations sur les APE. Le modèle d'APE de référence a été approuvé par les ministres africains du commerce, en tant que document devant guider les négociateurs africains sur les APE ainsi que les CER dans les négociations avec l'UE en vue de parvenir à des accords sur des APE complets. La CEA a, depuis, convoqué deux importantes réunions, la dernière s'étant tenue à Gaborone en juillet 2009, pendant laquelle le modèle a été utilisé comme référence pour coordonner les positions de négociation des CER.

32. La CEA a également entrepris, par l'intermédiaire de son Centre africain pour les politiques commerciales, un certain nombre d'activités liées au commerce. Concernant l'aide pour le commerce, la CEA a travaillé avec les CER et le Groupe africain à Genève pour faire en sorte que les attentes des pays africains dans le cadre de l'aide pour le commerce soient prises en compte dans les mécanismes régionaux et mondiaux. Un bon exemple est celui du Projet pilote de l'aide pour le commerce du Corridor Nord-Sud qui a été lancé par le Groupe tripartite COMESA-CAE-SADC. La CEA a également contribué au deuxième examen global sur l'aide pour le commerce qui a débouché, en juillet 2009, sur un programme de travail global au titre de l'aide pour le commerce pour la période 2009-2011. Au titre du programme de l'aide pour le commerce, la CEA a aidé à réaliser une étude de faisabilité pour l'établissement de ports secs en Éthiopie. Le rapport de l'étude est déjà utilisé comme outil de mobilisation de ressources. Dans le cadre du processus de validation de l'étude de faisabilité, le projet de rapport a été examiné par les principaux acteurs du commerce

international en Éthiopie lors d'un atelier organisé par la CEA en novembre 2009 à Addis-Abeba.

33. Dans le cadre du soutien fourni à la SADC, le CAPC a également apporté son concours pour l'organisation de deux ateliers sur la Zone de libre-échange de la SADC et les barrières non tarifaires, à Johannesburg et à Durban en novembre 2009. Des ateliers similaires ont été organisés à l'intention des fonctionnaires et du secteur privé au Malawi et au Lesotho en décembre 2009. Lors des ateliers, des exposés ont été faits sur les règles d'origine de la SADC, la documentation et les procédures douanières et le système pour l'établissement en ligne de rapports sur les barrières non tarifaires de la COMESA, de la CAE et de la SADC. Les participants ont reçu une formation sur le mode d'utilisation des éléments de base du système, notamment la présentation de réclamations, les formulaires pour consigner les plaintes au sujet des barrières non tarifaires et les rapports sur les sites consultés.

2. Sécurité alimentaire et développement durable

34. Au titre de ce sous-programme, la CEA a poursuivi ses activités visant à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques tenant compte des synergies entre l'agriculture et l'environnement, dans le but de promouvoir le développement durable en Afrique. En conséquence, les activités menées au titre du programme ont consisté essentiellement à fournir un soutien sur le plan politique pour la mise en œuvre du programme de l'Afrique en matière de changement climatique, à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement agricole et à renforcer la capacité de gestion des terres en Afrique.

35. Dans la période précédant le Sommet de Copenhague sur les changements climatiques, la CEA a organisé une série d'activités préparatoires tout au long de 2009 pour aider à bien préparer la position commune de négociation de l'Afrique et bâtir une coalition autour des principales préoccupations de l'Afrique ainsi que des résultats attendus du Sommet et au-delà. Le soutien de la CEA prenait en compte les décisions et résolutions pertinentes du Sommet de l'Union africaine et d'autres organes ministériels africains concernés, dont notamment la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence conjointe des ministres africains des finances de l'Union africaine et de la CEA. Lors du Sommet de Copenhague, le secrétariat de la CEA s'est régulièrement entretenu avec les négociateurs et

décideurs de l'Afrique sur le changement climatique et a apporté des contributions de fond à un certain nombre d'autres réunions connexes et manifestations tenues en marge du Sommet.

36. Les résultats du Sommet de Copenhague sont les suivants : a) accord sur le maintien du Protocole de Kyoto ; b) nécessité urgente de renforcer l'action et la coopération internationale sur l'adaptation, de façon à réduire la vulnérabilité des pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires et l'Afrique ; et c) acceptation du fait qu'il faut fournir aux pays en développement de nouveaux financements additionnels, prévisibles et suffisants pour favoriser et soutenir des actions plus énergiques. L'Afrique continuera à intervenir activement pour donner suite aux engagements du Sommet de Copenhague, notamment pour soutenir les négociations sur un régime international global sur le changement climatique au-delà du Protocole de Kyoto et l'élaboration d'un cadre global pour des programmes africains portant sur le changement climatique. A cet égard, un programme est en train d'être élaboré par le nouveau Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC), chargé de poursuivre le travail entamé à Copenhague et de fournir aux pays africains le soutien technique dont ils ont besoin pour relever le défi du changement climatique.

37. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, la CEA, en étroite partenariat avec la FAO, a mené plusieurs activités pour assurer le suivi de la Déclaration de Syrte du Sommet de l'UA de 2009 pour accélérer le développement de chaînes de valeur des produits agricoles stratégiques dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). À cet égard, l'accent a été mis sur le soutien au développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie. Ainsi la CEA et la FAO ont achevé une étude conjointe sur *Oilseeds Value Chains Development in East Africa*. Les conclusions et recommandations de l'étude serviront à élaborer un plan sous-régional de développement de l'agriculture. En outre, la CEA collabore avec la CUA, l'ONUDI, la FAO et le FIDA à la publication d'un recueil sur les meilleures pratiques en matière de partenariat public-privé dans l'agro-industrie et l'agroalimentaire en Afrique ainsi qu'au lancement de l'Initiative africaine de développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique (3ADI) en 2010.

38. Dans le domaine de la gestion de la politique foncière, la CEA a entrepris, durant l'année écoulée, plusieurs activités pour assurer le suivi du lancement réussi d'un cadre panafricain de la politique foncière,

initiative conjointe de la CUA, de la CEA et de la BAD. À cet égard, cinq ateliers sous-régionaux multipartites ont été tenus durant l'année pour examiner le projet de cadre avant qu'il ne soit adopté par le Sommet de l'Union africaine en juin 2009. L'Initiative sur les politiques foncières a donné plus de visibilité aux questions foncières en Afrique aux niveaux sous-régional, régional et continental. Une meilleure gestion des terres est également une stratégie essentielle pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, l'amélioration de la gestion de l'écosystème et la réduction de la pauvreté dans la plupart des pays africains. L'Initiative a contribué à la rédaction d'une nouvelle loi foncière au Kenya. À la demande d'autres États membres, la CEA s'emploie également à élaborer la deuxième phase de l'Initiative qui comprendra : a) l'élaboration plus poussée et le maintien de la Facilité virtuelle pour l'administration de la politique foncière; b) la mise au point de repères et d'indicateurs pour le suivi des progrès en matière de réformes foncières ; c) le renforcement des compétences, les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine de l'administration foncière ainsi que de l'élaboration et de l'application des politiques.

3. Gouvernance et administration publique

39. Au titre de ce programme, la CEA a pour objectif de renforcer et de maintenir les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, de les rendre durables et d'assurer une participation populaire au processus de gouvernance et de développement afin de consolider les bases du développement durable.

40. Afin d'atteindre cet objectif, la CEA a entrepris diverses activités visant à améliorer la bonne gouvernance en Afrique, en mettant un accent tout particulier sur le renforcement de l'administration publique et de la gestion du secteur privé en vue d'une prestation efficace des services ; la promotion du développement du secteur privé ; le renforcement du rôle et de la capacité de la société civile et l'appui au processus du Mécanisme africain d'évaluation intra-africaine (APRM), afin de renforcer les pratiques de gouvernance en Afrique. Elle a, à cet égard, entrepris notamment des travaux de recherche et organisé des réunions, des séminaires et des ateliers pour faciliter l'échange de données d'expérience et améliorer la capacité des parties prenantes dans le domaine de la gouvernance.

41. Le secrétariat de la CEA a publié et lancé en 2009 la deuxième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* (AGR II). Le Rapport qui évalue

et suit les progrès en matière de gouvernance en Afrique est le rapport périodique le plus exhaustif de son genre sur le continent.

Il porte en particulier sur la gouvernance politique et économique, le développement du secteur privé et la gouvernance des entreprises, les poids et

contrepoids sur le pouvoir politique, l'efficacité institutionnelle et l'obligation redditionnelle de l'exécutif, les droits de l'homme et l'État de droit, la corruption et le renforcement de la capacité institutionnelle. La deuxième édition du Rapport couvre 35 pays africains. La principale conclusion du Rapport est que l'Afrique a, durant les cinq dernières années, accompli peu de progrès sur le plan de la gouvernance. Les progrès en matière de gouvernance politique ont été mitigés. S'il y a eu des améliorations en ce qui concerne la représentation politique, la politique électorale concurrentielle, les systèmes de parti et les systèmes électoraux sont encore faibles et très peu institutionnalisés, les élections se révélant comme un déclencheur de conflits plutôt que comme un mécanisme de règlement de conflits. Il y a eu de légères améliorations sur le plan de l'obligation redditionnelle de l'exécutif, avec des contrepoids exercés par les autres acteurs et institutions de gouvernance - étatiques comme non étatiques.

42. Des progrès ont été enregistrés dans le domaine économique. La gouvernance économique, la gestion du secteur public, le développement du secteur privé et la gouvernance des entreprises ont fait l'objet de politiques progressives qui ont entraîné une croissance régulière de l'économie de nombreux pays africains. De nombreux défis demeurent cependant. La gestion du système fiscal est déficiente, la prestation de services à la plupart des couches de la population n'est toujours pas satisfaisante et la corruption est un défi majeur pour le progrès économique durable et le développement en Afrique. La corruption compromet la capacité de l'Afrique à réaliser son plein potentiel de développement. Pour soutenir les modestes progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance en Afrique, il faut constamment renforcer la capacité dans des domaines essentiels. Un tel renforcement des capacités devrait être introverti, avoir une base régionale et nationale et tirer parti du riche capital humain de l'Afrique qui se trouve dans la Diaspora.



43. Le Rapport – lancé dans les 35 pays étudiés – est une publication majeure de la CEA qui découle de son projet sur le terrain portant sur « *Monitoring and Measuring Progress Towards good Governance in Africa* » (Suivre et mesurer les progrès vers la bonne gouvernance en Afrique), qui a été lancé en 2000. Ce projet a été lancé en raison du nouveau consensus sur le fait que l’Afrique doit, pour atteindre les objectifs de développement internationalement convenus et maintenir les récents progrès dans le domaine de la croissance économique, instaurer un environnement favorable de bonnes pratiques en matière de gouvernance. S’il est encore trop tôt pour observer les effets de cette politique, certaines utilisations intéressantes du Rapport sur la gouvernance, ont été notées. Par exemple, les conclusions et recommandations du premier Rapport sur la gouvernance ont solidement installé le processus de l’APRM dans de nombreux pays africains. Le projet fournit également un cadre valable sur lequel établir le programme de gouvernance qui a été adopté par le Comité des Chefs d’État chargé de la mise en œuvre du NEPAD.

44. Dans le domaine de la gestion du secteur public, plusieurs rapports et analyses ont été établis et diffusés durant la période considérée. Ils ont servi de documents de base pour certaines des réunions organisées par le secrétariat. Il s’agissait d’une publication sur les innovations et les meilleures pratiques en matière de réformes du secteur public, établie sur la base d’études de cas de pays concernant le Ghana, le Kenya, le Nigéria et l’Afrique du Sud. S’inspirant de ses travaux de recherche actuellement menés dans le domaine de la lutte contre la corruption, la CEA a également continué à aider à préparer le programme de l’Afrique pour la lutte contre la corruption, en élaborant un programme régional de lutte contre la corruption qui sera conjointement mis en œuvre avec la Commission de l’UA et le PNUD, grâce notamment à un soutien technique au Comité anti-corruption de l’UA, récemment créé.

45. S’agissant de l’APRM, la CEA a continué à jouer un rôle d’institution partenaire stratégique en fournissant un soutien technique au Panel de personnalités éminentes de l’APRM, au secrétariat de l’APRM et au pays participant à l’évaluation à chacune des cinq étapes du processus d’évaluation, allant de la mission d’appui dans les pays à la rédaction de documents de base, aux visites d’évaluation dans les pays, à la rédaction et à la publication des rapports de pays, et des programmes d’action nationaux. Il est essentiel que la CEA reste déterminée à assurer l’indépendance, la crédibilité et l’intégrité de l’APRM. À cet égard, des services consultatifs ont été rendus l’année dernière à quatre pays participant au Mécanisme d’évalua-

tion intra-africaine, à savoir la Tanzanie, le Mali, le Mozambique, le Lesotho et Maurice sur divers aspects du processus du MAEP.

46. D’autres formes de soutien fourni dans le cadre du processus de l’APRM ont consisté à aider les États membres à créer et à maintenir une base de données d’information, en leur permettant notamment d’accéder à des sources de données et à partager l’information et des données d’expérience ; à organiser des ateliers de plaidoyer et de sensibilisation pour bien faire comprendre aux différentes parties prenantes le rôle qu’elles jouent dans le processus. La CEA a notamment aidé les organisations de la société civile (OSC) et les réseaux d’organisations non gouvernementales à renforcer leur participation au processus de l’APRM, compte tenu du fait que leur participation est essentielle pour améliorer la gouvernance démocratique et le développement économique et social en Afrique.

47. Afin d’atteindre les OMD d’ici 2015, une ressource importante qui est restée inexploitée jusqu’ici est le secteur privé. À cet égard, le travail que la CEA mène dans le domaine du développement du secteur privé, a pour objet d’apporter une contribution substantielle au renforcement des partenariats public-privé et de favoriser le développement des PME. Reconnaisant les rôles complémentaires des secteurs public et privé dans le développement durable, le secrétariat de la CEA a organisé une série d’activités ayant pour objet de renforcer la participation du secteur privé dans des secteurs stratégiques vitaux tels que l’infrastructure, l’énergie, l’agriculture et l’agro-industrie et la prestation des services publics.

48. Précisément, la CEA a mené plusieurs activités au cours de l’année dernière, notamment des travaux de recherche, des études techniques et des réunions pour partager les meilleures pratiques sur les stratégies et approches pour la promotion du développement du secteur privé en Afrique. Ces activités visaient essentiellement à renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) grâce à la promotion de politiques et programmes qui permettent un plus large accès des PME aux finances, à la technologie et à la main-d’œuvre. Par exemple, la CEA et le Gouvernement de la République de Corée ont organisé la *Conférence Corée-Afrique sur l’investissement* en décembre 2009 sur la promotion des opportunités d’investissement dans l’infrastructure et l’énergie. Ont participé à cette Conférence 120 entreprises coréennes et plusieurs représentants de haut niveau des secteurs public et privé en Afrique. Les bénéfices immédiats du Forum pour les pays africains ont été notamment l’identification de projets viables et d’opportunités

d'affaires pour l'investissement et le financement par des sociétés coréennes ; et l'institutionnalisation de réseaux entre entreprises coréennes et africaines. Pour aider les PME à résoudre certaines des contraintes auxquelles elles se heurtent, telles que l'accès au financement et à la technologie, la CEA apporte également son concours pour l'établissement de réseaux de PME et de liens entre entreprises aux niveaux régional et sous-régional.

49. La croissance exponentielle des OSC africaines au cours des dernières années, l'émergence de tendances nouvelles telles que la prolifération de réseaux d'OSC spécialisées et l'établissement de réseaux d'ONG sous-régionaux, nécessitent un nouveau cadre pour guider les travaux que la CEA mène en appui aux OSC et à d'autres acteurs non étatiques pour leur permettre de jouer un rôle significatif dans le processus de développement. À cet égard et dans le cadre des efforts visant à définir un processus d'engagement structuré entre la CEA et les OSC, le Centre africain de la société civile a été ressuscité en 2009 afin de promouvoir la participation populaire et de renforcer la capacité des organisations de la société civile (OSC) en Afrique. Le Centre sert également de dépositaire de l'information pertinente et en temps opportun sur des questions concernant la société civile dans le développement et la gouvernance et facilite l'établissement de liens effectifs fondés sur des programmes entre les OSC africaines et la communauté de développement internationale.

50. Durant la période considérée, la CEA a organisé plusieurs réunions et ateliers portant sur le développement de la société civile et les moyens de l'intégrer au processus politique en Afrique. Il s'est agi d'un atelier de réflexion sur la redynamisation du CACS en décembre 2009 ; d'une consultation pour examiner le rôle des OSC africaines dans l'établissement de la paix et l'édification de l'État, tenue à Juba (Soudan) en décembre 2009 ; d'un atelier de consultation sur l'équité climatique, organisé en collaboration avec l'Alliance panafricaine pour la justice climatique afin de préparer les OSC africaines à participer à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), en octobre 2009, et d'un atelier pour partager les pratiques optimales visant à renforcer la demande du citoyen pour la bonne gouvernance afin d'améliorer la gouvernance participative et la responsabilisation sociale, conjointement organisé avec Overseas Development Institute (ODI). Le secrétariat de la CEA a également mené une étude pour évaluer l'impact et l'efficacité des organisations de la société civile africaine en ce qui concerne le développement et le processus de gouvernance dans sept pays africains (Éthiopie, Ghana, Mozambique, Sénégal, Afrique du

Sud et Ouganda), qui a permis de recenser les meilleures pratiques pour le renforcement de la contribution des réseaux d'OSC.

4. Information et science et technologie pour le développement

51. Les activités de la CEA, au titre de ce sous-programme, visent à renforcer et à asseoir une société africaine de l'information, ainsi qu'à renforcer les capacités en matière de formulation, d'adaptation et de mise en œuvre des politiques et des programmes appropriés dans les domaines de la science et de la technologie.

52. Au cours de la période considérée, la CEA a continué à renforcer la capacité des États membres à formuler, à exécuter et à évaluer les stratégies et plans relatifs à l'information au service du développement. Grâce au soutien important et à l'assistance de la CEA, sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Niger, Nigéria et Rwanda) ont accompli des progrès dans l'exécution de leurs plans et politiques relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication pendant l'année écoulée grâce à des stratégies pour l'application des TIC dans divers secteurs, dont la santé, l'administration, le commerce, l'éducation et l'agriculture. À l'échelon sous-régional, l'Initiative e-SADC, dont l'objectif était de définir un cadre pour la mise en œuvre de la société de l'information dans la sous-région, a été lancée en collaboration avec le secrétariat de la SADC. L'Initiative visait les objectifs suivants : promouvoir l'harmonisation des politiques de TIC à l'échelon régional; renforcer les capacités dans le domaine des cyberapplications et encourager les partenariats public-privé. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, Maurice, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie ont adopté le Cadre et commenceront à l'appliquer en 2010.

53. Concernant la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives aux TIC, un aspect important des activités de la CEA a consisté à élaborer des politiques nationales de géo-information, notamment à les intégrer dans les plans et les politiques relatifs à l'infrastructure nationale d'information et de communication. À cet égard, la CEA a fourni une assistance technique à plusieurs États membres pour la création de bases de données spatiales sur des fichiers de données fondamentales et thématiques, notamment la base de données sur l'infrastructure de transport ; la base de données numériques sur les limites administratives du deuxième niveau (SALB); la base de données du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), qui sert à la conception

et à l'exécution des schémas directeurs des États membres ; la cartographie des OMD ; la base de données des chaînes de valeur pour les principaux produits agricoles, qui permet aux pays de répertorier les zones qui sont propices à la production de cultures données et la base de données SIG sur la santé, qui a été créée pour l'Éthiopie pour matérialiser tous les centres de santé du pays, permettant ainsi d'entrer rapidement en contact avec le personnel et les centres de santé en cas d'urgence.

54. En février 2010, la CEA a lancé le Cadre africain pour l'innovation en vue d'orienter le développement de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique. Le document-cadre, *Unlocking Africa's Future: Towards an African Innovation Framework*, est le résultat des activités menées par la CEA pour mettre en application les décisions prises à la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique, tenue en mars 2008. Ce document recense plusieurs domaines d'intervention prioritaires pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique, y compris la vision, la planification et la gouvernance stratégiques ; les enseignements primaire, secondaire, supérieur, technique et professionnel ; les politiques spécifiques et les catalyseurs ; les médias et la sensibilisation du public. Le Cadre africain pour l'innovation constituera la base à partir de laquelle la CEA fournira de façon régulière un soutien et une assistance aux États membres pour l'élaboration de stratégies nationales dans les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation.

55. En se fondant sur le Cadre africain pour l'innovation, une dizaine de pays (Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Malawi, Mali, Nigéria, Rwanda, Swaziland et Zambie) se sont engagés dans un processus visant à adapter ledit Cadre à leur système national relatif à la science, à la technologie et à l'innovation. En outre, le Gouvernement mozambicain a bénéficié de l'assistance pour la mise en œuvre de sa stratégie dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Au nombre des autres réalisations dans ce domaine, on peut retenir la création d'un Fonds africain de dotation pour l'innovation; le lancement du projet *African Science to Business Challenge* qui vise à renforcer les liens entre la communauté scientifique et la communauté d'affaires ; le site web sur l'accès au savoir scientifique en Afrique pour permettre d'accéder à la connaissance scientifique et l'élaboration de directives pour la recherche sur la santé en Afrique.

56. La CEA a également fourni un soutien technique et financier aux États membres dans le cadre de la préparation du Sommet des Chefs d'État de l'Union africaine, qui s'est tenu en 2010 sur le thème « *Technologie*

de l'information et de la communication en Afrique: défis et perspectives pour le développement ». Ainsi, la CEA et la Commission de l'UA ont organisé, en novembre 2009, une Conférence extraordinaire des ministres africains chargés des technologies et de la communication de l'information, à Johannesburg. Les participants ont adopté la Déclaration Oliver Tambo par laquelle les pays africains s'engagent à développer les TIC dans le cadre de l'initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) et le Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques. La déclaration invitait la CEA et l'UA à travailler de concert pour préparer un projet de convention régionale ainsi qu'un projet de cadre réglementaire pour les cyberactivités (y compris les transactions électroniques, la cybersécurité et la protection des données personnelles) qui seront adoptés avant la fin de l'année 2012. En outre, la CEA a contribué à la participation de plus de 20 journalistes et lauréats des prix de la technologie dans l'administration en Afrique (TIGA) au Sommet de l'UA.

5. Coopération économique et intégration régionale

57. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont pour objet de promouvoir une coopération économique effective entre les États membres et de renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique par le biais d'échanges intra-africains accrus et d'une intégration physique plus poussée, en mettant un accent particulier sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, conformément à la vision de l'Union africaine.

58. Pendant la période considérée, la CEA a continué à soutenir le processus d'intégration africaine grâce à la publication phare biennale, *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*, qu'elle produit conjointement avec l'UA. La CEA et la Commission de l'UA préparent, en collaboration avec la BAD, la quatrième édition de ce rapport (2009). Fort du succès des trois précédentes éditions d'ARIA, qui ont porté sur des thématiques importantes ayant trait à l'intégration africaine, ARIA IV traitera des échanges intra-africains et proposera des moyens d'action pour surmonter les défis et les contraintes liés à ces échanges.

59. Le rapport portera sur divers sujets et questions dont les contraintes concernant l'offre ; les possibilités d'échanges intra-africains ; la facilitation des échanges notamment les problèmes propres aux pays enclavés et le fonctionnement des institutions de gestion des corridors ; les infrastructures et les goulets d'étranglement ainsi que les coûts de la pratique des affaires et

les systèmes de paiement. À partir de quelques études de cas, ARIA IV examinera également la nature et l'importance des échanges dans l'économie informelle et les dimensions de l'égalité homme-femme dans les échanges intra-africains. Le rapport contribuera de façon significative à la prise de décision à l'appui des échanges intra-africains et de l'intégration régionale aux échelons national, sous-régional et régional.

60. La CEA a également continué à encourager les États membres à prendre en compte et à mettre en œuvre, à l'échelon national, les protocoles et les accords des CER et de l'UA sur l'intégration africaine. Dans ce cadre, le secrétariat de la CEA a, par le biais du bureau sous-régional de Lusaka, organisé en mai 2009 à Maputo, un Forum sur la prise en compte de l'intégration régionale et de la législation de la SADC dans les plans nationaux de développement. Ont pris part à ce Forum, des représentants des gouvernements du Lesotho, de Maurice, du Mozambique, de la Tanzanie, de la Zambie, de la Commission africaine et de la SADC. À l'issue de la réunion, il a été adopté un cadre pour la prise en compte des questions d'intégration régionale et de la législation de la SADC dans les politiques et plans des États membres de la SADC. La CEA a également créé un réseau de savoir pour la SADC, qui servira de plate-forme de discussion entre les États membres et leurs partenaires sur les questions d'intégration régionale.

61. Pour faciliter le suivi des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale en Afrique, la CEA a créé un Observatoire – un site web – sur cette question. L'Observatoire, qui fait partie de la plate-forme de gestion du savoir de la CEA, est devenu une importante source d'informations non seulement pour les décideurs des CER et les États membres mais également pour les autres acteurs. Il fournit en temps voulu des informations utiles sur les progrès, les problèmes et d'autres aspects de l'intégration régionale sur le continent. Il offre, en outre, une plate-forme de dialogue et d'échanges d'idées sur le processus d'intégration régionale en Afrique.

62. Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'appui au COMESA, la CEA a animé, au cours de l'année écoulée, deux réunions techniques d'équipes spéciales nationales sur les politiques relatives au commerce régional et les produits sensibles. Grâce à ces réunions techniques, les 19 États membres du COMESA sont parvenus à un consensus sur une politique commerciale harmonisée et l'établissement de listes de produits sensibles. Cette démarche a permis, à terme, de lancer avec succès l'Union douanière du COMESA en 2009. Dans le cadre de cette Union, les pays du COMESA sont convenus de

mettre en œuvre une politique commerciale régionale harmonisée, qui suppose l'adoption d'un tarif extérieur commun, une nomenclature commerciale et des documents douaniers harmonisés. Tous ces éléments visent à renforcer les échanges à l'intérieur du COMESA en particulier et du continent en général.

63. En ce qui concerne le développement du transport, la CEA a organisé, en collaboration avec la Commission de l'UA et la Fédération internationale de l'automobile (FIA), une Conférence sur la sécurité routière à Dar es-Salam, en Tanzanie en juillet 2009. Cette réunion a regroupé plus de 100 décideurs et d'experts des ministères du transport, des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de la sécurité routière, ainsi que des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Les participants ont échangé leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de sécurité routière en s'appuyant sur des études de cas sur le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc, le Niger, la Tanzanie et la Zambie. Un certain nombre de recommandations visant à améliorer la sécurité routière en Afrique ont également été adoptées en vue de leur application par les États membres.

64. Dans le secteur de l'énergie, la CEA a organisé, en juin 2009, un voyage d'études pour 15 responsables et experts du Burundi, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Cette activité avait pour objet de mieux faire comprendre aux participants le fonctionnement et la gestion des marchés et d'échanger les bonnes pratiques en matière de gestion et d'utilisation de l'énergie. La CEA a, par ailleurs, lancé une étude sur un mécanisme d'autofinancement du Pool Énergétique de l'Afrique centrale, en guise de solution aux difficultés de mobilisation des cotisations des services publics membres pour alimenter son budget de fonctionnement. Le mécanisme proposé prévoit un prélèvement sur les ventes pour permettre la création d'une source de financement durable permettant de faire fonctionner le Pool.

65. En novembre 2009, la CEA a également organisé un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine de la préparation des accords d'achat d'énergie à l'intention des participants des pays membres du Pool énergie Afrique de l'Est. L'atelier avait pour objectif de les doter de compétences en matière de négociation de contrats d'achat d'énergie. Cette activité avait été organisée en partenariat avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités d'accès interrégional à l'électricité et à l'approvisionnement électrique en Afrique.

6. Égalité entre les sexes et rôle des femmes dans le développement

66. Dans le cadre de ce programme, les activités de la CEA ont consisté à aider les États membres à parvenir à l'égalité des sexes en prenant en compte la problématique homme-femme et en autonomisant les femmes. En outre, les activités menées dans le cadre de ce sous-programme visaient à renforcer la capacité des États membres de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de plans et stratégies pour la promotion de la femme, convenus aux échelons international et régional et à établir les rapports y afférents. Pour soutenir ces objectifs, la CEA a mené, au cours de la période considérée, plusieurs activités dont l'organisation de l'Évaluation régionale africaine du Programme d'action de Beijing; le lancement de l'édition 2009 du rapport sur les femmes en Afrique; la préparation et la mise en service d'un guide sur la prise en compte de la problématique homme-femme dans les politiques macroéconomiques; le renforcement des capacités statistiques ventilées par sexe et la mise en service de l'Observatoire des droits de la femme africaine.

67. Dans le cadre de ses activités de suivi des grandes conférences et sommets internationaux, la CEA a organisé la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing+ 15) en novembre 2009 à Banjul en Gambie. Cette Conférence a regroupé près de 1 000 délégués – ministres de la condition féminine, spécialistes de l'égalité entre les sexes, organisations de la société civile et autres acteurs – dans le but d'évaluer les progrès accomplis en Afrique, depuis le Sommet de Beijing, qui a eu lieu il y a 15 ans ; de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des douze domaines critiques du programme d'action de Beijing et de proposer des actions sur lesquelles l'Afrique doit porter son attention au cours des cinq prochaines années.

68. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue de cette Conférence a mis l'accent sur sept domaines clés considérés comme importants pour la femme africaine : a) l'autonomisation économique grâce à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois, à la protection sociale et aux TIC; b) la paix, la sécurité et le développement ; c) la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; d) la représentation des femmes et leur participation dans toutes les sphères de prise de décisions; e) la santé sexuelle et procréative et la lutte contre le VIH/sida; f) le changement climatique et la sécurité alimentaire et g) le financement de la promotion de l'égalité entre les sexes. La Déclaration de Banjul constituera la base du plan d'action devant être mis en œuvre par les États membres aux éche-

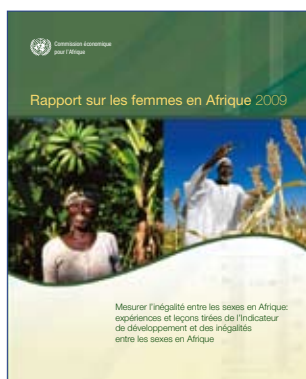
lons national, sous-régional et régional et a représenté la contribution de l'Afrique à l'évaluation mondiale du Programme d'action de Beijing qui a eu lieu à la Commission de la condition de la femme, à New York du 1^{er} au 12 mars 2010.

69. Au cours de la période considérée, la CEA a également établi le Rapport 2009 sur les femmes en Afrique dont le lancement a eu lieu à Banjul, lors du troisième examen quinquennal du Programme d'action de Beijing. Le Rapport examine la situation de l'égalité entre les sexes en Afrique et met en exergue les difficultés rencontrées par les pays pour garantir aux femmes le plein exercice de leurs droits du fait de la persistance de croyances culturelles et religieuses négatives et de préjugés à l'égard des femmes. Se fondant sur l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), le Rapport sur les femmes en Afrique a utilisé des méthodes qualitatives et quantitatives de collecte et d'analyse des données pour évaluer les inégalités. Pour résumer, on peut dire que l'IDISA comprend trois «volets»: le pouvoir social (les capacités) qui a trait aux questions relatives à l'éducation et à la santé ; le pouvoir économique (les opportunités) qui évalue l'accès aux moyens de production et le pouvoir politique (le pouvoir d'action) qui se rapporte à la représentation des femmes dans la sphère publique et dans les organisations de la société civile. L'Indice a été expérimenté dans 12 pays et le Rapport est en grande partie constitué par les résultats de cette expérimentation. L'opération sera élargie à 23 autres pays en 2010.

70. Au cours de l'année 2009, le sous-programme a publié le Guide sur l'intégration des questions de l'égalité entre les sexes dans les politiques macroéconomiques, élaboré pendant la période biennale précédente. Ce guide est un recueil de méthodologies et d'outils, qui utilisent les données sur les budgets-temps, le modèle prenant en compte l'égalité entre les sexes et l'élaboration de budgets soucieux de l'égalité homme-femme pour évaluer et intégrer le travail non rémunéré des femmes dans les instruments de planification et de politiques macroéconomiques. Le manuel de collecte des données sur les budgets-temps est en cours d'expérimentation à Djibouti et au Ghana afin de renforcer la capacité des statisticiens, des responsables de la comptabilité nationale et des spécialistes de l'analyse des politiques à collecter, analyser et intégrer les données statistiques micro et macroéconomiques ventilées par sexe dans les politiques et instruments nationaux de planification. Par ailleurs, trois ateliers sous-régionaux ont été organisés en 2009 (au Cameroun, au Ghana et au Zimbabwe) dans le but de renforcer les capacités des bureaux de statistique des pays africains et des mécanismes de promotion de l'égalité

entre les sexes dans les domaines de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données ventilées par sexe. Plus de 82 experts de 32 pays ont pris part à ces ateliers et six pays ont déjà soumis leur plan d'action pour la préparation des enquêtes nationales sur les ménages. Cette étape sera suivie d'un appui consultatif technique en 2010.

71. Lancé en août 2008 en vue de favoriser la diffusion et l'échange d'informations entre les États membres, l'Observatoire des droits de la femme africaine est devenu pleinement opérationnel en 2009. Grâce à son site web (<http://awro.uneca.org/>), son bulletin de liaison et autres publications, l'Observatoire constitue une importante source d'informations sur les résultats de recherche, les bonnes pratiques et les activités concernant les droits fondamentaux de la femme en Afrique.



7. Soutien aux activités de développement au niveau sous-régional

72. Pour faire face aux problèmes de développement que rencontrent les différentes parties de l'Afrique, il convient souvent d'adopter une approche sous-régionale qui est possible grâce aux bureaux sous-régionaux (BSR) présents dans chacune des cinq sous-régions que compte le continent. Ces bureaux sont situés à Rabat pour l'Afrique du Nord, à Yaoundé pour l'Afrique centrale, à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, à Kigali pour l'Afrique de l'Est et à Lusaka pour l'Afrique australe. Les activités de ces bureaux sont déterminées par les besoins et les priorités de chaque sous-région. Toutefois, la grande priorité commune à tous ces bureaux est de promouvoir et d'accélérer le processus d'intégration régionale au niveau sous-régional, en jouant un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'activités opérationnelles ayant trait aux priorités propres à chacune des régions, dans le cadre général de la mise en œuvre du NEPAD et de la réalisation des OMD.

73. Au cours de la période considérée, les BSR ont continué à intensifier leur appui aux États membres et aux CER en renforçant leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques harmonisées

dans les domaines du commerce, des infrastructures, du renforcement des capacités humaines, de la prise en compte de la problématique homme-femme, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cet effet, les BSR ont organisé divers ateliers et réunions, notamment la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (CIE), participé aux réunions des organes directeurs des principales CER, fourni un soutien technique à la demande, aux États membres, aux CER et aux autres OIG sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration.

74. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études sur diverses questions économiques et sociales qui sont soumises aux CIE. Ils ont, en outre, continué à renforcer leur collaboration avec les autres organismes des Nations Unies ainsi que leur participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD. Ils ont aussi pris des mesures visant à améliorer la coordination des activités des Nations Unies à l'échelon sous-régional en convoquant des réunions de coordination sous-régionales des organismes des Nations Unies, comme l'a préconisé le Mécanisme de coordination régionale, notamment la mise en œuvre d'activités conjointes convenues par les groupes thématiques dudit Mécanisme à l'échelon sous-régional.

75. En général, la principale priorité des bureaux sous-régionaux au cours de l'année écoulée a été la mise en œuvre du programme pluriannuel de coopération convenu entre ces bureaux et les CER respectives. La section suivante présente quelques résultats concrets obtenus par chaque BSR dans le cadre de l'exécution dudit programme.

i) Bureau sous-régional en Afrique du Nord

76. En 2009, la mise en œuvre du programme de travail de ce Bureau a porté essentiellement sur les aspects suivants: le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer divers politiques et programmes de développement économique et social, en prêtant une attention particulière à l'égalité entre les sexes; le renforcement des activités de l'UMA ainsi que les partenariats au niveau sous-régional à l'appui du plaidoyer, de la prise de décisions et de la mise en œuvre et du renforcement des réseaux de savoir.

77. Les participants à un atelier organisé en décembre 2009 ont procédé à un examen critique sans complaisance des résultats du programme de travail

pluriannuel pour 2008–2009 avec l'UMA et en ont tiré des enseignements pour la définition et la mise en oeuvre des activités qu'il a été convenu d'inscrire au programme pour 2010 - 2012 dans certains domaines prioritaires concernant l'agriculture, le commerce et l'investissement. La mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel a contribué à renforcer le secrétariat général de l'UMA et les capacités des États membres de collaborer à la définition des politiques sous-régionales, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la promotion du dialogue entre les décideurs et les associations professionnelles. Au cours de l'année écoulée, le Bureau sous-régional a également entrepris plusieurs activités visant à promouvoir l'éducation et la création d'emplois, objectif qui avait été déclaré prioritaire par les États membres en 2009. Ces activités ont notamment consisté à convoquer un groupe d'experts sur l'éducation et le renforcement des capacités en vue de la création d'emplois en Afrique du Nord, le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord, deux réunions sur la crise économique et financière en Afrique du Nord et une réunion sur la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes dans les politiques et les processus de développement dans la sous-région ainsi qu'à organiser un cours sur les statistiques concernant l'économie de l'information. Le Bureau sous-régional a, en outre, aidé à mettre en place un cadre de coopération triangulaire avec la Mauritanie et le Maroc.

78. Le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord (<http://www.northafricaforum.org>) a été organisé en collaboration avec l'OMC et des universités maghrébines et françaises sur le thème *Émergence, commerce et capital humain*. La table ronde organisée en même temps que le Forum a également donné aux participants la possibilité de réfléchir sur les moyens d'accélérer la croissance économique et le développement social grâce à des politiques d'investissement fondées sur le développement du capital humain et notamment sur un effort de formation approprié et une intensification des activités de recherche. Les discussions ont principalement porté sur les stratégies visant à promouvoir le plein emploi, à renforcer la compétitivité des économies nord africaines et à remédier à l'inadéquation actuelle entre les programmes de formation et les besoins du marché du travail dans la sous-région.

79. En sa qualité de centre nerveux pour la gestion des savoirs en Afrique du Nord, le Bureau sous-régional a poursuivi ses efforts visant à faire de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique du Nord, un outil encore plus efficace pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès de l'intégration dans la sous-région. Il a également été fait appel à ses services pour

la mise en place du Centre de jeunes dirigeants (CJD) du Maghreb en Algérie, au Maroc et en Tunisie, qui sera bientôt étendu à d'autres pays de la sous-région.

ii. Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest

80. Au cours de l'année écoulée, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest s'est largement employé à rendre opérationnel le programme de travail pluriannuel avec la Commission de la CEDEAO en fournissant une assistance technique aux États membres, aux grandes OIG et aux ONG, notamment pour renforcer les capacités de formuler et d'harmoniser les politiques et de mettre en oeuvre les programmes.

81. Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme pluriannuel, le Bureau sous-régional, agissant en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a notamment convoqué des réunions, organisé des activités de formation collective et fourni des services consultatifs aux États membres. Il convient de citer en particulier l'organisation du deuxième Forum du secteur privé ouest-africain (février 2009), la préparation du troisième Forum et de la sixième foire commerciale de la CEDEAO devant avoir lieu en septembre 2010 et l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel ainsi que d'un atelier sur le projet de rapport cadre sur les régimes miniers en Afrique (novembre 2009).

82. En novembre 2009, le Bureau régional a organisé une réunion de groupe d'experts en collaboration avec la Commission de la CEDEAO afin d'examiner l'état d'avancement du programme de travail pluriannuel. Les participants ont pris note des résultats à mettre à l'actif du Bureau sous-régional à cet égard et recensé les problèmes à résoudre pour assurer la mise en oeuvre effective du cadre de collaboration, à savoir la méconnaissance du programme de travail pluriannuel dans certaines directions de la CEDEAO, le caractère ad hoc des mécanismes internes de collaboration et de coordination dans les deux institutions, l'existence d'activités concurrentes menées par d'autres partenaires de développement et le financement insuffisant des activités programmées. Le Groupe a notamment recommandé de créer un comité chargé d'élaborer un cadre pour la mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel, de définir des domaines prioritaires pour les programmes futurs, d'élaborer des stratégies pour la mobilisation des ressources et d'établir un cadre de suivi et d'évaluation du programme. Le Bureau sous-régional a également organisé en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, une autre réunion de groupe d'experts sur l'insécurité énergétique en

Afrique de l'Ouest. Les participants ont souligné les causes de la faiblesse de l'approvisionnement en énergie et la nécessité d'une participation accrue du secteur privé dans le secteur de l'énergie afin d'accroître l'approvisionnement énergétique dans la sous-région. Ils ont également souligné la nécessité d'exploiter des sources d'énergie propre (hydroélectrique, solaire et nucléaire) pour faire face à la crise énergétique dans la sous-région.

83. Le Bureau sous-régional a aidé les États membres et la Commission de la CEDEAO à affronter divers problèmes techniques et de développement. Par exemple, les services consultatifs fournis par le conseiller de la CEA détaché auprès de la Commission, ont facilité la coordination du processus de mise en place du groupe de la préparation et du développement des projets de la CEDEAO en comblant un important déficit de capacités dans les mécanismes et les interventions de la Commission dans le domaine des infrastructures.

iii. Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale

84. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a continué de renforcer les capacités des États membres, des CER, des OIG, du secteur privé, des ONG, des universités et des instituts de recherche ainsi que de consolider ses partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir des activités de mobilisation, l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes d'intégration sous-régionale en mettant en particulier l'accent sur le développement des infrastructures, le transport aérien, les politiques commerciales, la libre circulation des personnes, le financement du développement, les TIC au service du développement, l'expansion du secteur privé et la reconstruction après un conflit.

85. Le Bureau sous-régional a élaboré plusieurs rapports et publications techniques au cours de l'année, dont sa publication phare intitulée « *Les économies de l'Afrique centrale* », des rapports intérimaires sur l'intégration régionale en Afrique centrale et sur la mise en œuvre du NEPAD et des OMD dans la sous-région et le rapport sur les déficits de financement du plan directeur des transports en Afrique centrale. Au cours de la période considérée, il a également produit plusieurs documents de sensibilisation, dont des revues trimestrielles et des bulletins d'information hebdomadaires, et organisé un certain nombre de réunions et de manifestations, dont la session de 2009 de son comité intergouvernemental d'experts, qui a eu pour thème la reprise économique dans les pays sortant d'un conflit, une table ronde sur la politique budgétaire et

la mobilisation des ressources internes, une réunion de groupe d'experts sur les déficits de financement du plan directeur des transports en Afrique centrale, un forum sur la reprise, le relèvement et le développement économique après un conflit en Afrique centrale et une réunion de groupe d'experts sur l'évaluation du programme de travail pluriannuel CEA/CEEAC/CEMAC pour l'Afrique centrale. Ces réunions ont abouti aux résultats ci-après :

- En rassemblant le Bureau sous-régional, la CEEAC et la CEMAC sous une bannière unique, le programme de travail pluriannuel a contribué à la rationalisation des programmes d'intégration régionale en Afrique centrale. Le cadre de programmation a permis d'adopter 55 projets prioritaires ainsi que d'obtenir un large appui de la part des donateurs, plus d'un million de dollars ayant été mobilisés ;
- Le Forum sur la reprise après un conflit, organisé en partenariat avec la CEEAC et la BAD, a réuni des responsables de haut niveau, des parlementaires, des experts et des dirigeants de la société civile qui ont pu, pour la première fois au sein d'une tribune sous-régionale, réfléchir à de meilleurs moyens de prévenir les crises en Afrique centrale et aux priorités à assigner à un programme de la CEEAC pour la sortie de conflit ;
- Les deux consultations avec les organismes de l'ONU ont abouti à l'adoption d'un programme indicatif commun et à la mise en place d'un mécanisme de coordination sous-régionale, permettant à tous les organismes de l'ONU présents dans la sous-région ainsi qu'à la Banque africaine de développement, de contribuer ensemble à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique centrale.

86. La mise en œuvre du programme pluriannuel de travail avec la CEEAC et la CEMAC a abouti à d'autres résultats méritant d'être mentionnés, dont les suivants :

- De nouvelles activités ont été mises en chantier en 2009 dans des domaines prioritaires tels que le commerce, la création de corridors de transit et l'harmonisation des codes douaniers. Plusieurs missions consultatives, séminaires et ateliers sur l'intégration régionale ont été organisés afin de fournir un appui institutionnel accru aux CER ;
- À la demande de la CEMAC, la CEA a mis au point un modèle de cadrage macro-économique qui permet d'établir des prévisions économiques et des cadres macro-économiques ainsi que des évaluations quantitatives de l'impact du programme économique régional de la CEMAC ;

- Pour faciliter l'élaboration et l'harmonisation des normes et instruments applicables dans les deux zones de libre-échange – la CEMAC et la CEEAC – la CEA a entrepris pour le compte de la CEMAC, une étude sur le commerce transfrontalier informel afin de mieux renseigner les CER et les États membres sur le commerce intra-régional en Afrique centrale ;
- S'agissant du développement de l'infrastructure et des services de transport, une étude sur l'harmonisation des normes de construction des routes a été réalisée à la demande de la CEEAC et un voyage d'étude a été organisé sur la facilitation des transports dans les corridors de transit en Afrique centrale.

87. Le Bureau sous-régional a lancé les *Journées de l'intégration en Afrique centrale*, manifestation annuelle qui a pour objet de faire connaître les principales réalisations, les grands défis ainsi que les perspectives en matière d'intégration dans la sous-région. En outre, le Bureau publie une revue trimestrielle, *Les Échos d'Afrique Centrale*, et un bulletin d'information hebdomadaire, *Highlights*, où il présente les divers rapports et études qu'il a établis.

88. Dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau régional a participé activement à l'étude de suivi du BCP/PNUAD pour le Cameroun et a contribué à l'élaboration du BCP/PNUAD pour la Guinée équatoriale. En outre, les deux consultations que le Bureau a organisées avec dix autres organismes des Nations Unies ont agrandi le cercle des partenaires susceptibles d'aider la CEEAC, la CEMAC et leurs institutions spécialisées à mettre en oeuvre des programmes d'intégration sous-régionale, conformément aux priorités de l'UA, et élargi les possibilités de le faire.

iv. Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est

89. Au cours de la période à l'examen, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a continué de concentrer une grande partie de son appui décisionnel et de ses activités opérationnelles sur la promotion de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest en renforçant les capacités des États membres et des CER de formuler et de mettre en oeuvre des politiques macro-économiques et sectorielles harmonisées. Il a également continué d'approfondir les partenariats avec les États membres, les grandes CER et les autres OIG en vue de répondre à leurs priorités et à leurs problèmes de développement concernant la sous-région, en mettant en particulier l'accent sur la convergence macro-économique, la sécurité alimentaire et le développement

durable, les TIC au service du développement, le commerce et la facilitation des transports.

90. La CEA a joué un rôle clé dans la remise en route et le repositionnement de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et a contribué à en définir les orientations et les activités prioritaires. Ainsi, elle a aidé à élaborer le plan stratégique de la CEPGL pour la période 2010 - 2014. Le Bureau sous-régional a également aidé à élaborer le plan NICI pour la République démocratique du Congo (RDC) et le plan stratégique du Rwanda pour le secteur minier, à trouver des possibilités d'investissement dans des activités portuaires et ferroviaires pour l'Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (AGPAEA), à définir des stratégies de transport pour le Corridor Nord, à formuler des stratégies pour les nouvelles entreprises au Rwanda et à mettre en place dans ce pays l'Institut d'initiation aux TIC pour les dirigeants africains.

91. Afin de faciliter la gestion et le partage des connaissances, l'Observatoire de l'intégration régionale mis en place et hébergé par le Bureau sous-régional a contribué au processus de suivi de l'intégration en Afrique de l'Est. Les principaux instruments d'intégration régionale (traités, protocoles et conventions) y sont périodiquement affichés. L'Observatoire aide à surveiller comment ces instruments sont appliqués, adaptés et intégrés dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux. Il facilite également l'évaluation des progrès dans la réalisation des critères de convergence et des objectifs régionaux convenus.

92. S'agissant des partenariats, des entreprises conjointes et des programmes pluriannuels, le Bureau sous-régional a déjà conclu quatre programmes pluriannuels avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté des pays des Grands Lacs et la Commission de l'Océan indien. Les discussions en cours avec la Communauté d'Afrique de l'Est devraient aboutir à la signature d'un tel programme. Ces entreprises communes ont permis au Bureau sous-régional et à ses partenaires de réaliser des économies d'échelle ainsi que de mieux cibler l'exécution des programmes et d'en accroître l'impact. Elles ont également aidé les partenaires à définir des positions communes sur un certain nombre de questions décisives pour le développement de la région, notamment la paix et la sécurité, les politiques commerciales et macro-économiques, la gestion des ressources naturelles, les politiques de développement social, le développement des transports et de l'infrastructure, le développement industriel et les TIC.

93. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a continué d'intensifier sa participation aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. Il a contribué à diverses activités en vue de la mise en route du programme unique des Nations Unies au Rwanda et participé aux travaux de deux groupes thématiques, à savoir le groupe thématique sur l'environnement et le groupe thématique sur la croissance durable. Ces efforts ont accru la visibilité de la CEA au Rwanda et renforcé ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD et le PNUE ; ils ont aussi abouti à l'adoption d'une nouvelle liste d'activités d'intégration régionale au titre du programme unique des Nations Unies au Rwanda. Dans le cadre de l'action visant à renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies travaillant dans la sous-région, le Bureau sous-régional anime actuellement des discussions en vue de la création et du lancement d'un mécanisme de coordination sous-régionale destiné à faciliter la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

v. Bureau sous-régional pour l'Afrique australe

94. Les travaux du Bureau sous-régional en Afrique australe au cours de l'année écoulée ont eu pour objet de renforcer les capacités des États membres et du secrétariat de la SADC, de formuler et de mettre en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles harmonisées dans plusieurs domaines ciblés afin de renforcer l'intégration régionale, en mettant particulièrement l'accent sur la réalisation d'objectifs en matière de développement social et l'intégration dans la sous-région.

95. La principale stratégie d'exécution a été axée sur un programme de travail pluriannuel convenu avec le secrétariat de la SADC qui était surtout destiné à contribuer à l'accélération de l'intégration régionale en Afrique australe. Parmi les autres modalités d'action, on peut notamment citer les activités de plaidoyer, la recherche, l'organisation d'ateliers et de séminaires, les services consultatifs et les activités de renforcement des capacités en vue de l'harmonisation des politiques et de l'intégration régionale.

96. Les aspects économiques de l'intégration régionale ont toujours occupé une place importante dans les travaux du Bureau sous-régional mais il n'en n'a pas toujours été de même pour le développement social. Au cours de la période considérée, on a à nouveau mis l'accent sur les dimensions sociales de l'intégration régionale. Ainsi, le Bureau sous-régional a entrepris plusieurs activités visant à faire davantage prendre conscience de l'importance du développe-

ment humain et social et notamment, à renforcer les capacités d'intégrer les questions de développement social dans les processus nationaux de planification. L'un des principaux résultats de ces efforts a été la publication du rapport sur le développement humain pour la région de la SADC, établi conjointement par le Bureau sous-régional et le secrétariat de la SADC.

97. Ce rapport dresse un bilan du développement humain et social dans la sous-région et met en lumière les problèmes qui se posent ainsi que les mesures qui doivent être prises pour atteindre les objectifs en matière de développement social dans les pays de la SADC. Il a pour objet de rassembler des informations à jour et de servir d'ouvrage de référence concernant les meilleurs politiques et stratégies pour promouvoir le développement humain et social dans la sous-région. La CEA a également aidé le secrétariat de la SADC à élaborer un outil régional de suivi des questions d'égalité entre les sexes pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Protocole de la SADC sur le genre et le développement. L'utilisation de cet outil a été approuvée en octobre 2009 par les ministres de la SADC responsables des questions d'égalité entre les sexes et de la condition féminine.

98. L'initiative e-SADC a été finalisée et lancée dans le cadre du programme pluriannuel de travail avec la SADC. Ce projet, qui a été mis sur pied conjointement par la CEA, la SADC et l'Initiative pour une société ouverte en Afrique australe, a pour objet d'examiner les questions de convergence, d'harmoniser les politiques, les infrastructures, les services et les indicateurs relatifs aux TIC et de promouvoir l'utilisation des TIC aux fins de l'intégration régionale. Il s'intéresse également aux principales déclinaisons des services en ligne, par exemple le cybergouvernement et notamment la cyberpolice dans les États membres de la SADC, les cyberparlements et notamment le renforcement du rôle des parlementaires de la SADC, le cybercommerce, la cyberéducation, et la cyberagriculture tout en encourageant les partenariats entre les secteurs public et privé. Les autres résultats importants du programme de travail pluriannuel ont notamment consisté à aider la SADC à mettre en œuvre ses programmes de convergence macro-économique et institutionnelle et notamment, à élaborer un cadre d'intégration financière régionale en vue de l'instauration d'une union monétaire en Afrique australe, ainsi qu'un plan d'action pour l'harmonisation des politiques, des normes et des cadres réglementaires régissant les activités minières dans la sous-région.

8. Statistiques

99. L'objectif des travaux menés par la CEA au titre de ce sous-programme est d'améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales clés, notamment les indicateurs de réalisation des OMD, conformément aux normes et aux bonnes pratiques convenues à l'échelle internationale. Par conséquent, au cours de la période à l'examen, ses travaux ont été axés sur les priorités ci-après: promouvoir et coordonner les activités statistiques en Afrique, mettre en place à la CEA un centre d'échanges de données sur le développement de l'Afrique, mettre en application le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) en Afrique, appuyer les programmes de formation statistique, mettre en place un programme régional de recensement de la population et des logements et fournir une assistance technique dans divers domaines de la statistique.

100. Dans le domaine de la promotion et de la coordination des activités statistiques en Afrique, la CEA a organisé à Dakar, en novembre 2009, le cinquième Symposium africain sur le développement de la statistique, qui avait pour thème: «Technologies de l'information et de la communication dans la diffusion des données: rapprocher producteurs et utilisateurs dans la série des recensements de la population et de l'habitat de 2010». Les participants au Symposium ont adopté la Déclaration de Gorée engageant les pays africains à effectuer, dans un délai de cinq ans, des recensements dans le cadre de la série de 2010, en utilisant les outils informatiques les plus efficaces de collecte et de traitement des données. En marge du Symposium, le Comité africain de coordination des statistiques (CACS) s'est réuni pour faire le point des progrès accomplis dans leurs activités par les divers groupes de travail, notamment le Groupe africain sur la comptabilité nationale, qui a présenté un projet de stratégie pour l'adoption et l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008).

101. La Journée africaine de la statistique, 2009 a été célébrée le 18 novembre 2009 et elle avait pour thème «Renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, en appui au développement national et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique». Pour favoriser la participation de tous les pays africains à la célébration, des outils promotionnels ont été élaborés et diffusés dans quatre langues (anglais, français, arabe et portugais). La CEA a également distribué un memorandum spécial exhortant les services nationaux de statistique à organiser cette manifesta-

tion conjointement avec les ministères techniques en charge de l'enregistrement des données d'état civil, amenant ainsi les parties prenantes africaines à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les systèmes et statistiques d'état civil sur le continent. La publication du *Journal statistique pour africain* a constitué une autre initiative majeure visant à faciliter l'échange de l'information technique et des pratiques optimales entre les praticiens africains de la statistique et d'autres parties prenantes. La CEA co-édite le Journal, tandis que la Banque africaine de développement (BAD) en finance la publication et la distribution. De même, la CEA a continué de diffuser des informations ayant trait à la statistique au moyen de son Bulletin d'information statistique, publié trimestriellement.

102. Afin de faciliter la fourniture de séries de données harmonisées, une base de données sur les pays africains a été créée et placée sous l'égide du Comité africain de coordination des statistiques. La base contient des informations recueillies aux niveaux continental, sous-régional et national. De même, le tout premier *Annuaire statistique pour l'Afrique*, résultat d'efforts concertés de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine, a vu le jour en 2009 grâce à un mécanisme de collecte de données. Cet effort de collaboration a permis de réduire considérablement la charge de communication des données, qui pesait sur les pays et d'éviter la publication d'informations contradictoires sur l'Afrique.

103. S'agissant du Système de comptabilité nationale (SCN), et afin de faciliter le passage des pays africains au SCN 2008, le Groupe de travail africain sur la comptabilité nationale a élaboré une stratégie d'adoption et d'application du système, dont la version définitive a été présentée à la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II) tenue à Addis-Abeba en janvier 2010, qui l'a adoptée. Les partenaires étaient appelés à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et à faire en sorte que tous les pays africains adoptent et appliquent le SCN 2008. Dans le cadre du renforcement des capacités techniques dans ce domaine, un atelier sur les classifications industrielles a été organisé en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU.

104. Étant donné l'importance que revêt la formation sur la production et l'utilisation de statistiques de qualité, de nombreuses activités s'y rapportant ont été menées durant la période considérée. La CEA a établi un programme stratégique intégré de développement des ressources humaines et de formation en statistique. Les partenaires de développement ont été saisis, aux fins de financement, de la proposition visant à rétablir le Programme de formation statistique pour l'Afrique

(PFSA). La CEA a également soutenu le renforcement des capacités des États membres en mettant en place des modules de formation statistique dans certaines universités. Elle a aussi participé à l'organisation, à Bujumbura en juin 2009, du Forum sur la formation statistique et les ressources humaines en Afrique, qui a réuni des représentants de centres de formation statistique africains, de départements universitaires de statistique, de services nationaux de statistique et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales s'intéressant particulièrement à la formation et au développement des ressources humaines dans le domaine de la statistique en Afrique. Les participants au Forum ont examiné les problèmes auxquels sont confrontés les centres de formation statistique et ont formulé des recommandations concernant la relance du PFSA. Par ailleurs, fait important, la création du Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines a été approuvée par la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (Stat-Com Afrique II).

105. Les recensements de la population et de l'habitat représentent un autre domaine où la CEA a apporté une contribution remarquable. C'est que, la Commission a ainsi continué de faire campagne pour la série de recensements intégraux de la population et de l'habitat de 2010; d'appuyer les pays à différentes étapes du processus; d'établir des manuels et de les distribuer aux parties prenantes; et, de faciliter l'échange de pratiques optimales entre les États membres. À ce jour, 19 pays africains ont effectué leurs recensements, et la tendance actuelle permet d'envisager une participation des pays africains aux recensements de 2010 supérieure à celle de l'année 2000, où seuls 37 pays y avaient participé. Cette perspective est le résultat d'une campagne énergique menée par le Symposium africain sur le développement de la statistique. Elle peut aussi être partiellement attribuée à un certain nombre d'activités engagées par la CEA, dont l'organisation en novembre 2009 à Dakar d'une réunion de groupe d'experts sur le traitement de données issues d'un recensement. La réunion avait pour objectif d'examiner et d'adopter le manuel sur le traitement des données de recensement, publication non périodique établie par la CEA avec le concours d'autres experts.

106. Durant la période examinée, la CEA a aussi fourni une assistance technique dans divers domaines de la statistique, notamment les statistiques des prix, les statistiques commerciales, les statistiques de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, les statistiques ventilées par sexe, les registres et statistiques d'état civil et la gestion de bases de données, entre autres. Concrètement, la CEA, la BAD, le Partena-

riat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale ont conjointement organisé des missions destinées à aider les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS). L'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Djibouti ont, entre autres pays, bénéficié de ces missions, à la suite desquelles l'Angola s'est engagé à effectuer son recensement et à en assurer 95% du financement sur fonds propres. La RDC s'est également engagée à effectuer le sien, et un décret gouvernemental a été pris dans ce sens suite à la mission de la CEA. Le Gouvernement de Djibouti a aussi approuvé la stratégie nationale de développement de la statistique, suite à une série de missions consultatives techniques visant à aider le pays à intégrer la statistique dans son plan de développement national.

9. Développement social et humain

107. Les activités de la CEA au titre de ce sous-programme ont pour objectif de renforcer la capacité des États membres de formuler des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, de promouvoir l'insertion et l'intégration sociales pour assurer l'équité et améliorer les conditions de vie de toutes les couches sociales, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD. Elles visent aussi à aider ces États à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux pris en faveur du développement social, notamment les OMD, et ceux issus de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Sommet mondial sur le développement social tenue à Copenhague (Danemark) en 1995.

108. Le troisième examen quinquennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, conjointement organisé avec la Commission de l'Union africaine et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en octobre 2009 à Addis-Abeba, illustre bien les efforts déployés par la CEA en 2009 en matière de suivi et d'établissement de rapports. La Conférence avait rassemblé près de 300 délégués représentant des gouvernements africains, des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile et de jeunes, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, mettre en commun des données d'expérience et arrêter des mesures permettant d'avancer plus rapidement. L'examen a mis en évidence, d'une part, les réalisations accomplies à ce jour aux niveaux national, sous-régional et régional et, d'autre part, la lenteur des

progrès dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de la santé maternelle et infantile, de l'égalité homme-femme, de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que du chômage des jeunes. Il a également mis au jour les liens entre démographie, développement durable et OMD. Les États membres ont, à cette occasion, renouvelé leur engagement à mieux exécuter le Programme d'action de la CIPD, qui a été adopté initialement au Caire il y a 15 ans. Ils se sont notamment engagés à intensifier leurs efforts pour mobiliser les ressources nécessaires, améliorer les stratégies nationales et accroître les ressources institutionnelles et humaines, en vue de réaliser rapidement tant les objectifs du Programme d'action de la CIPD que les OMD dans les cinq années à venir.

109. Par ailleurs, la CEA a organisé en octobre 2009, la première réunion du Comité du développement humain et social. Cette réunion a enregistré la présence de plus de 130 délégués venus de 49 pays africains, dont des représentants d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile, en vue d'examiner les tendances et les progrès récents en matière de développement humain et social en Afrique. Les participants ont souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour réaliser les OMD et le Programme d'action de la CIPD et, à cet égard, demandé à la CEA de poursuivre son assistance aux États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux OMD. Le Comité a également approuvé le volet développement humain et social du programme de travail de la CEA pour les deux prochaines années, en insistant particulièrement sur les points suivants: réalisation d'un travail analytique dans des domaines du développement social tels que les liens entre sexes, population et changement climatique; amélioration de la collecte de données; renforcement et élargissement du partage d'informations et de l'apprentissage mutuel entre les États membres; mise en place d'une stratégie de communication susceptible d'assurer une large publicité aux activités de la CEA; enfin, amélioration de la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques distributives efficaces.

110. La CEA a publié en 2009 deux importants rapports destinés à éclairer et à stimuler les débats sur les questions de développement social. Un des ces rapports, intitulé *African Youth Report 2009: Expanding opportunities for and with Young People in Africa*, attire l'attention sur de nombreux défis auxquels la jeunesse reste confrontée malgré de récents progrès. Il indique que les jeunes Africains éprouvent encore de sérieuses difficultés à accéder à une éducation de qualité, à trouver un emploi décent, à garder une bonne santé,

etc., notamment en raison de leur vulnérabilité au VIH/sida. Dans tous ces domaines, ce sont en particulier les jeunes femmes qui se heurtent à plus d'obstacles et sont les plus vulnérables sur le continent. Les conclusions du rapport ont servi à élaborer le projet de Plan d'action de l'UA pour le développement de la jeunesse, 2009-2018. L'autre publication importante de l'année dernière est le rapport intitulé *International Migration and Development in Africa: Human Rights, Regional Integration and Impacts of the Financial Crisis*. Ce rapport jette un regard très critique sur les effets de la crise financière et sur les diverses dynamiques de la migration en Afrique et propose des mesures pour mieux intégrer les questions de migrations internationales dans les politiques et cadres de développement régionaux et sous-régionaux.

111. L'année 2009 a vu également le lancement du Service de la formation et des ressources d'information sur le VIH/sida de la CEA, qui vise à fournir des informations actualisées sur la prévention et le traitement de la pandémie, en faisant fond sur les enseignements tirés du Programme de traitement accéléré, projet pilote pluriannuel financé par la Banque mondiale et mené avec l'assistance technique de la CEA et de l'Organisation mondiale de la santé. Le Programme de traitement accéléré a été expérimenté dans trois pays africains (Burkina Faso, Ghana et Mozambique). Il a permis de tirer de précieux enseignements sur le dépistage volontaire et l'accompagnement psychologique, la résistance aux médicaments, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, les partenariats public-privé et les facteurs socioéconomiques qui déterminent l'observance du traitement du VIH. Le Programme a aussi apporté des données factuelles ayant permis une réforme éclairée des politiques ainsi que des directives et des protocoles concernant le traitement du VIH/sida dans les pays pilotes, y compris les modes d'atténuation et de gestion des risques en vue d'une intensification du traitement antirétroviral. Dans le domaine de la prévention, la nouvelle plate-forme servira de forum de discussion en ligne pour les praticiens du développement, les responsables politiques, le public en général et les personnes vivant avec le VIH/sida en particulier, pour partager des informations et des idées sur tout un éventail de questions relatives à la prévention, à l'atténuation et au traitement du VIH/sida.

112. Dans le cadre des efforts visant à forger un consensus régional en matière de santé publique, une réunion consultative avec les comités parlementaires africains chargés du financement du développement et de la santé, a été organisée en septembre 2009, à l'initiative conjointe de la CEA, de la CUA, de l'OMS et de l'ONG régionale Africa Public Health Finan-

cing Alliance + 15. Parmi les résultats de la réunion figurait l'engagement des parlementaires à soutenir l'accroissement des ressources et l'allocation de 15% du budget national à la santé, conformément au Plan d'action d'Abuja.

B. Autres programmes

i) Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme, du NEPAD, notamment appui de la CEA au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine

113. La CEA a continué d'instaurer des partenariats fondés sur les avantages comparatifs et la mise en commun de ressources, afin de maximaliser l'impact de son action sur le développement de l'Afrique. La Commission a renforcé sa collaboration avec un large éventail de partenaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Les principaux partenaires de la CEA pendant la période considérée étaient les deux principales institutions panafricaines- la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), les communautés économiques régionales (CER), les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et d'autres institutions continentales de développement.

114. Au cours de la période examinée, la CEA a continué de travailler étroitement avec les autres organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, en vue d'optimiser l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique). C'est ainsi que la Commission a organisé, les 5 et 6 novembre 2009 à Addis-Abeba, la dixième réunion du Mécanisme de coordination régionale en Afrique. La réunion a été inaugurée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et des allocutions y ont été prononcées par le Secrétaire exécutif de la CEA, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif du NEPAD. Le MCR a examiné de nombreuses questions, réalisations et défis; l'appui de l'ONU aux mesures ayant trait au climat prises au niveau régional; les liens entre le MCR et l'Équipe des directeurs régionaux; les modifications institutionnelles et structurelles apportées à l'Union africaine et au NEPAD; enfin l'examen du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Plus de 190 délégués ont pris part à la réunion.

115. Dans l'ensemble, le Mécanisme de coordination régionale a beaucoup évolué depuis sa création: d'une réunion consultative interinstitutions, il est devenu un mécanisme de fourniture d'un appui cohérent et coordonné au programme de développement africain. Au fil des ans, le MCR a gagné en force grâce à son système de groupes thématiques. La Commission de l'Union africaine (CUA), le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales- toutes bénéficiaires- y occupent désormais une place centrale. Plusieurs examens portant sur le rôle du MCR ont amené celui-ci, qui était concentré sur le renforcement des processus, à porter désormais principalement son attention sur des actions et des résultats concrets.

116. Le principe de « l'unité dans l'action » est de plus en plus accepté, les différents organismes revoyant leurs méthodes de travail dans un sens favorable à l'action collective dans l'appui fourni au développement de l'Afrique. Les groupes thématiques ont, à des degrés divers, aligné leurs activités sur les priorités de l'Union africaine (UA) et du NEPAD. De même, les groupes thématiques ont intensifié leurs efforts tendant à nouer des contacts plus réguliers et à établir des plans d'activités permettant d'entreprendre des activités communes d'élaboration de programmes et d'exécution de projets spécifiques. En conséquence, l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD s'est considérablement accru. Il comprend notamment la fourniture d'un appui technique et en matière de renforcement des capacités, des activités de sensibilisation, l'analyse des politiques, la recherche de consensus et la réalisation d'études normatives et analytiques pour définir des visions et élaborer des politiques, ce qui constitue les domaines prioritaires des programmes de l'UA et du NEPAD.

117. La CEA apporte à l'action du Mécanisme davantage de coordination et de soutien stratégiques par le truchement du secrétariat du MCR établi pour coordonner l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD. Une coordination plus étroite existe désormais entre les groupes thématiques grâce au nombre croissant de programmes exécutés conjointement et donnant des résultats concrets. En outre, des dispositions sont prises pour établir des mécanismes de coordination sous-régionale, afin d'apporter un appui plus cohérent aux CER et de mettre en place les chaînons manquants entre les échelons régionaux et nationaux. Un tel mécanisme est déjà opérationnel en Afrique centrale, grâce aux efforts du Bureau sous-régional de la CEA dans la sous-région. Des efforts semblables sont déployés en Afrique de l'Est et en Afrique australe en vue de créer un mécanisme de coordination sous-régionale pour mieux soutenir les CER et améliorer

la synergie entre le MCR et l'Équipe de directeurs régionaux.

118. Outre des activités communes exécutées par des entités de l'ONU en appui au NEPAD, divers organismes du système ont fourni une assistance visant expressément à faire progresser les activités au sein des différents groupes thématiques. La CEA appuie la mise en œuvre des priorités du NEPAD, qui, pour la plupart, se trouvent au cœur du mandat de la Commission. Elle le fait à travers ses travaux analytiques et l'assistance technique qu'elle fournit dans divers domaines du développement socioéconomique.

119. Au cours de l'année écoulée, la CEA a, conformément à son mandat, déployé des efforts pour renforcer son soutien technique à la Commission de l'UA, en appui à la vision et à la mission de l'UA. L'élaboration récente de la stratégie à moyen terme de la CUA a dynamisé davantage le partenariat fort qui existe entre la CEA et la CUA en faveur du programme de développement de l'Afrique. À cet égard, le plan d'activités de la CEA pour 2010 - 2012, établi en 2009, est aligné, pour l'essentiel, sur la stratégie de la CUA. La collaboration en cours avec la CUA, en particulier dans les domaines du commerce, de l'égalité entre les sexes, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la science et de la technique, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et du changement climatique, a été rationalisée et intensifiée. Diverses initiatives conjointes entreprises en appui à la production de connaissances et à leur diffusion, telles que la publication du Rapport économique sur l'Afrique, de l'Évaluation de l'intégration régionale en Afrique, du rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que la mise en œuvre conjointe d'activités telles que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique se sont poursuivies en 2009.

120. La CEA a également continué à fournir un appui à la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À cet égard, des missions ont été entreprises dans huit pays, à savoir le Mozambique, la Tanzanie, le Lesotho, le Cameroun, le Togo, la Guinée, Maurice et Sierra Leone. Certaines d'entre elles concernaient des activités de suivi alors que d'autres ont été effectuées aux fins de l'organisation, à l'intention des organisations de la société civile, d'ateliers sur l'apprentissage de l'évaluation entre pairs et la sensibilisation à ce Mécanisme. L'appui continu de la CEA au Processus d'évaluation intra-africaine a contribué à renforcer la capacité des États membres d'utiliser ce Mécanisme, ainsi que la capacité du secrétariat continental du Mécanisme, basé à Midrand, de mieux le gérer, et à

mettre les différentes parties prenantes mieux à même de participer à ce processus. Le fait que davantage de pays ont adopté ce processus d'évaluation et que d'autres sont sur le point de le mener à bien, témoigne de ces efforts conjoints.

ii) Coalition pour le dialogue sur l'Afrique

121. La Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) est une initiative commune de la CUA, de la BAD et de la CEA ayant pour vocation la formation d'une coalition et la création de partenariats forts aux fins du dialogue et de la recherche de consensus autour des questions clés et des problèmes majeurs que doit résoudre l'Afrique. La CoDA a été établie en tant que forum institutionnellement indépendant pour une libre discussion entre acteurs étatiques et non étatiques. Elle vise à tirer parti du pouvoir que ces trois institutions panafricaines ont d'organiser des rencontres entre dirigeants et décideurs africains et à mettre à profit la possibilité qu'elles ont de saisir ces dirigeants et décideurs. Compte tenu des recommandations de la réunion inaugurale tenue à Addis-Abeba les 6 et 7 mars 2009, la CoDA portera d'abord son attention sur a) la réaction de l'Afrique face à la crise financière mondiale ; b) la façon de remédier aux incidences du changement climatique; c) la promotion de l'intégration économique régionale ; et d) l'amélioration de la gouvernance démocratique.

122. C'est dans ce cadre que la CoDa a organisé un séminaire de deux jours à Abuja (Nigéria) en octobre 2009, en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'examiner les menaces et les possibilités liées à l'intensification de la lutte menée aux plans national, régional et international contre le crime transnational. Le séminaire qui a réuni 25 participants, a fourni une occasion unique d'examiner la menace que représentent les réseaux de trafic transnationaux et leurs activités pour la stabilité politique et l'état de droit en Afrique et a proposé des mesures en vue d'une offensive cohérente et totale contre cette menace, à mener par les institutions et les gouvernements africains ainsi que par la communauté internationale. La réunion a reconnu que le crime transnational était un phénomène mondial qui ne peut être combattu isolément, à l'intérieur des frontières nationales, mais qui doit faire l'objet d'une lutte mondiale. Elle est également convenue que l'appropriation nationale et régionale, ainsi que le rôle moteur des entités étatiques étaient fondamentaux dans la lutte contre le crime transnational organisé.

Elle a estimé, en outre, que le crime transnational représentait une menace directe au développement et à la stabilité politique des États africains et a noté que les problèmes posés par les drogues et le crime ne pouvaient être efficacement traités sans l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du développement.

123. La CoDA a également organisé, en novembre 2009 à Tunis, un dialogue multipartite sur la réaction de l'Afrique face à la crise financière mondiale pour examiner les incidences de la crise financière mondiale sur l'Afrique et convenir de solutions novatrices pour une action régionale cohérente en vue de remédier à la crise. Les participants à cette réunion représentaient les milieux intellectuels et universitaires, des gouvernements, les corps législatifs, des groupes de réflexion, des syndicats, la société civile, le secteur privé et des médias. Le principal résultat de cette réunion a été une recommandation demandant une augmentation générale du capital et la reconstitution des ressources du Groupe de la Banque africaine de développement, afin de permettre à cette institution de remédier efficacement aux effets de la crise sur les pays africains.

124. La deuxième réunion du Conseil consultatif de la CoDA, tenue en novembre 2009 sous la présidence de S.E.M. Festus Mogae, ancien Président de la République du Botswana, a permis d'examiner les activités entreprises en 2009 et les plans prévus pour 2010. Une séance spéciale a été consacrée à l'examen d'un rapport commandé par la CoDA portant sur l'état d'intégration économique en Afrique. Ce rapport a passé en revue les initiatives et activités en cours en matière d'intégration économique régionale, recensé les principaux acteurs dans ce domaine et défini les priorités pour les activités de sensibilisation entreprises par la CoDA. Les membres du Conseil sont convenus de contribuer à la sensibilisation au programme d'intégration régionale et à sa promotion, tant au niveau local qu'international.

iii) Programme ordinaire de coopération technique

125. Au cours de la période considérée, le Programme ordinaire de coopération technique a continué d'être un instrument important pour la création et le renforcement des capacités des États membres quant à surmonter des problèmes de politique bien définis et remédier aux problèmes techniques rencontrés dans divers secteurs de développement, l'accent étant mis sur la réalisation des OMD et d'autres priorités de développement au niveau régional dans le cadre du NEPAD. Plus précisément, les ressources allouées au

financement du Programme ont été utilisées pour répondre aux besoins des États membres en matière de conseils et de formation spécialisés dans des domaines tels que la conception et la mise en oeuvre des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD ; le renforcement des capacités commerciales et dans le domaine des négociations commerciales ; la gestion intégrée des ressources en eau ; les statistiques ; l'égalité entre les sexes, notamment la promotion des droits fondamentaux et juridiques des femmes ; la mise à profit des TIC au service du développement ; la mise en place de l'infrastructure ; la gouvernance et l'administration publique ; l'appui à la reconstruction après conflit et à la mise en oeuvre du NEPAD. Le Programme a permis de fournir à la CEA les moyens et la flexibilité opérationnelle nécessaires pour répondre aux nouveaux défis du développement dans des domaines tels que l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement.

126. S'agissant du commerce, la CEA a contribué à renforcer les connaissances et les capacités analytiques des responsables du commerce et des négociateurs commerciaux africains en ce qui concerne les questions liées au commerce, notamment les processus de l'OMC et **les questions systémiques**. En témoigne la participation renforcée des pays africains aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales. La CEA a également apporté sa contribution aux réunions du Groupe africain à Genève pour examiner l'évolution des négociations de l'OMC. Une aide a été fournie pour la définition et l'élaboration de stratégies de négociation pour le Groupe africain dans différents domaines, notamment l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA). La CEA a organisé, en septembre 2009 à Nairobi, une réunion du Groupe d'experts sur le renforcement de la participation de l'Afrique aux processus de l'OMC. Le texte issu de la réunion à laquelle ont participé les coordonnateurs du Groupe africain à l'OMC et d'autres négociateurs, était un document de travail qui portait sur les préparatifs de la réunion informelle des ministres africains du commerce en octobre 2009 au Caire. La réunion du Caire, a, elle, abouti à un communiqué sur la position commune africaine en vue de la septième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en décembre 2009 à Genève.

127. Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, l'assistance technique fournie par la CEA a contribué au renforcement des capacités des pays du Bassin du Nil (9 pays) en matière d'élaboration de stratégies pour la mise en oeuvre de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau ; des capacités des pays du Bassin de la Volta (6 pays) pour

l'établissement d'un observatoire sur les ressources en eau et les écosystèmes associés ; des capacités des pays de la SADC (15 pays) dans la gestion des eaux transfrontières ; et de celles des pays du Bassin du Zambèze (8 pays) en matière de prévision des crues et d'alerte avancée. La CEA a également fourni une assistance technique pour l'établissement de l'observatoire du Système d'observation du cycle hydrologique de la Volta.

128. En ce qui concerne la gouvernance et les réforme du secteur public, la CEA a fourni une assistance technique à la Commission de l'UA pour la conception et l'approbation de : a) son cadre de réforme de la gestion de ses ressources humaines et de leur mise en valeur ; b) son cadre de gestion intégrée du suivi du comportement professionnel et des responsabilités et c) l'amélioration de son système de notation du personnel. La CEA est actuellement sur le point d'achever la mise au point d'un cadre général d'une gestion axée sur les résultats, d'un cadre des responsabilités de la Commission et d'un programme de développement des capacités pour la transformation de la Commission de l'UA. En outre, elle apporte actuellement une assistance technique au Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, par l'intermédiaire du facilitateur de la paix et de la réconciliation en Somalie du Bureau de l'IGAD, pour la remise en service des institutions du secteur public en Somalie pendant la période de transition et au-delà. De même, elle apporte actuellement une assistance technique au Gouvernement de la Sierra Leone pour l'élaboration de son programme relatif au développement de son secteur public.

129. Les services consultatifs et les ateliers organisés au cours de l'année considérée ont contribué au renforcement de la capacité des États membres d'utiliser les TIC et de les mettre au service du développement. À cet égard, des services consultatifs ont été fournis, à leur demande, aux pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger et Nigéria, pour les aider à élaborer des plans relatifs à la mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI) et des stratégies pour les applications sectorielles. Grâce à cette assistance, la Gambie, le Mali, le Niger et le Nigéria élaborent actuellement des stratégies sectorielles électroniquement applicables dans le cadre de leur plan de mise en place de leur NICI. Le Nigéria a également achevé l'élaboration d'un plan global de mise en oeuvre pour sa politique en matière de TIC dans le cadre de la vision 20-20-20 du pays ; le Gouvernement malien, lui a créé une agence nationale de télé-médecine. Grâce à l'assistance technique fournie par la CEA, la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur le développement des TIC a adopté un cadre harmonisé et

11 projets phares à mettre en oeuvre dans le cadre du Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES). Dans le cadre des projets phares de ce plan, des réseaux du savoir de jeunes Africains ont mis au point un projet panafricain de promotion des jeunes qui a été adopté par la Conférence des ministères de l'Union africaine chargée de la communication et des technologies de l'information.

130. Grâce au financement du Programme ordinaire de coopération technique, quatre rapports concernant les tendances de la société de l'information ont été établis au cours de l'année et ils visaient à améliorer les processus d'orientation utilisées dans certains domaines : a) « *ICT Standards for African Teachers Training Institutions : Needs Assessment* », qui guidera les États membres et les établissements d'enseignement régionaux sur la façon d'intégrer les TIC dans les processus d'enseignement et d'apprentissage ; b) « *The Development of Business Model for SST Institutions* », qui porte sur les pratiques, politiques et stratégies optimales pour aligner les objectifs des institutions de science et de technologie sur les objectifs socio-économiques des pays, reconstitue un instrument novateur pour encourager l'investissement du secteur privé dans la recherche-développement, la création d'entreprises et l'emploi des jeunes ; c) « *Status of Private Sector Support Investments for ICT Research and Development in Africa* », qui recommande une vision, des objectifs et des activités auxquelles la CEA devrait avoir recours pour mobiliser les investissements en faveur de ces domaines ; et d) « *Harnessing ICT for Youth Development in Africa* », qui recommande des politiques et des stratégies d'autonomisation des jeunes grâce aux TIC.

131. Au cours de l'année considérée, la CEA a donné suite à un certain nombre de demandes concernant des services consultatifs et l'assistance technique, émanant d'institutions régionales et d'États membres et qui portaient sur diverses et nombreuses questions ayant trait au NEPAD. À cet égard, des contributions notables ont été faites dans le domaine de l'élaboration d'un cadre pour le plan d'activités de la Division des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine ; l'élaboration de politiques pour examiner les questions de paix et de sécurité dans le continent, en particulier dans la corne de l'Afrique et pour harmoniser les structures sous-régionales de paix et de sécurité ; la formulation de recommandations concernant la reconstruction et le développement après conflit dans la région et les pays sortant de conflits, un accent particulier étant mis sur le Darfour, et la mise au point d'une position commune des groupes armés au Darfour.

132. Au cours de la période considérée, l'assistance technique fournie à la Commission de la CEDEAO a permis l'organisation de réunions conjointes des ministres du transport, des infrastructures, de l'aviation civile, des finances et des présidents des compagnies aériennes à Yamoussoukro en juin 2009. Les participants à la rencontre ont examiné, entre autres, la question de la création d'un fonds régional pour le développement des infrastructures, la construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières au titre des infrastructures de transport. Par la suite, la CEA a contribué à l'élaboration du mandat de l'étude de faisabilité sur le Fonds et d'une feuille de route qui doivent être examinés par tous les acteurs. En conséquence, la Commission de la CEDEAO a mis en place un Fonds pour les infrastructures d'un montant de 10 millions de dollars États-Unis et le Gouvernement espagnol a promis 15 millions d'euros pour soutenir les activités de l'Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructures (PPDU) sur une période de cinq ans. La CEA a fourni une assistance technique à la CEDEAO pour l'élaboration et l'adoption d'un cadre juridique sous-régional harmonisé pour les TIC. Ce cadre est devenu un modèle pour les autres CER et constitue une base pour l'élaboration d'une future convention continentale.

133. Dans le domaine des statistiques et du développement de statistique, des ateliers de renforcement de capacités ont été organisés par la CEA à l'intention des responsables des systèmes nationaux de la statistique des États membres, des représentants d'organisations sous-régionales africaines et des centres de formation statistique. Ces ateliers ont permis de doter les États membres d'outils et de compétences nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour le développement de leur système national de la statistique. À cet égard, la CEA a en collaboration avec la BAD, le secrétariat de PARIS21 et la Banque mondiale, aidé la République démocratique du Congo à reprendre l'élaboration de sa stratégie nationale pour le développement de statistique et préconisé l'organisation d'un recensement de la population et des logements. Le Botswana et Djibouti ont également bénéficié de services consultatifs dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie nationale pour le développement de la statistique.

Compte pour le développement

134. Le Compte pour le développement de l'ONU est le second guichet de financement des activités de la Commission pour la coopération technique. La CEA a organisé, au titre du Compte pour le développement, cinq ateliers sous-régionaux afin de diffuser les méthodologies et les outils de production et d'explo-

tation de données sexospécifiques établies par la Commission. Ces ateliers ont non seulement contribué à mieux comprendre ces méthodologies mais également encouragé l'adoption et la mise en œuvre des outils connexes. Ils ont donc permis d'améliorer la disponibilité d'informations prenant en compte l'égalité entre les sexes, comme l'atteste la production et l'utilisation de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) dans un nombre croissant de pays et la disponibilité de données pertinentes pour la publication du Rapport 2009 sur les femmes en Afrique. Au nombre des autres réalisations, on peut citer: la création d'un groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe ; la création d'un Forum de dialogue par le biais du portail du Réseau africain des statistiques sur le genre (GESNET) ; une sensibilisation et un intérêt accru grâce au plaidoyer en faveur de la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les statistiques par les bureaux nationaux de statistique, qui se sont traduits par la réalisation d'enquêtes appropriées par les Gouvernements djiboutien, ghanéen et sud-africain ; la production d'un manuel sur la prise en compte de l'égalité homme-femme dans les recensements de la population et des logements ; l'établissement de partenariats avec la BAD, IWENT etc., sur les statistiques qui prennent en compte l'égalité entre les sexes.

135. La CEA a organisé, du 29 juin au 3 juillet 2009, un atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. L'objectif à long terme de cet atelier est de promouvoir et de renforcer la capacité des bureaux nationaux de l'état civil et des bureaux nationaux de la statistique à produire en temps voulu, des statistiques et des indicateurs exacts et fiables fondés sur l'enregistrement, afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement ainsi que les changements sociaux dans les pays. Ont pris part à cet atelier, des représentants de pays africains, des centres régionaux de formation statistique et institutions sous-régionales, régionales et internationales. La CEA, la BAD et la Division de la statistique de l'ONU ont également organisé, en étroite collaboration avec la CUA et *Uganda Bureau of Statistics* (UBOS), un atelier régional sur la gestion des données statistiques, du 26 au 28 octobre 2009 à Kampala. Au nombre des participants à cet atelier figuraient des représentants des pays et d'organisations sous-régionales, régionales et internationales. L'atelier avait pour objectif de promouvoir et de renforcer les pratiques en matière de gestion des données statistiques en Afrique et d'offrir un cadre d'échange d'informations sur les pratiques de gestion des données statistiques.

136. Un autre projet du Compte pour le développement intitulé « coopération interrégionale aux fins du renforcement de la cohésion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » (qui regroupe les cinq commissions régionales) a permis de recenser des indicateurs supplémentaires sur les OMD en vue d'une meilleure prise en compte de l'égalité entre les sexes, des jeunes, des personnes âgées ; des personnes handicapées ; des personnes vivant avec le VIH/sida ; de l'équité en matière de santé ; de la santé sexuelle et en matière de procréation. Pour la CEA, le principal résultat a été l'élaboration d'un rapport analytique définissant les cibles/indicateurs supplémentaires qu'il convient de prendre en compte dans le cadre relatif aux OMD pour faire en sorte qu'il englobe toutes les personnes vulnérables. Il est à espérer que ces nouveaux indicateurs et cibles permettront, d'une part de recenser les problèmes sociaux qui se profilent, en particulier ceux qui touchent les groupes victimes d'exclusion et, d'autre part, d'élaborer des politiques et des interventions pour lutter contre l'exclusion sociale. Les activités prévues au titre de ce projet ont été menées à bonne fin en décembre 2009.

137. Pour améliorer les connaissances des pays africains membres et renforcer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre les programmes, stratégies et politiques appropriées dans le cadre de l'Initiative Modernisation durable de l'agriculture et de la transformation rurale en Afrique, la CEA met en œuvre un projet du Compte pour le développement. Dans le cadre de cette Initiative, la Commission a, en collaboration avec UNDESA/UNPOG, organisé une réunion d'experts sur la validation des indicateurs pour l'évaluation de l'état de préparation et du potentiel du projet. En utilisant l'approche de la chaîne de valeur, les bonnes pratiques du projet SMART ont été évaluées pour quelques produits de base stratégiques africains, à savoir le manioc et le riz pour l'Afrique de l'Ouest, l'huile de palme pour l'Afrique centrale, le lait et le maïs pour l'Afrique australe. Un rapport a été établi sur chaque produit de base retenu et des films vidéos ont été produits sur les succès et les enseignements tirés de cette évaluation. Les films vidéos

sont des supports visant à renforcer le plaidoyer et la sensibilisation et seront largement utilisés pour promouvoir la Révolution verte en Afrique. En outre, à partir des résultats de cette évaluation, y compris les leçons apprises, trois ateliers de formation SMART ont été organisés sur cette Initiative – à Ibadan pour l'Afrique de l'Ouest, à Prétoria pour l'Afrique australe et à Yaoundé pour l'Afrique centrale respectivement – sur la formulation et l'application appropriée de programmes, stratégies et politiques se rapportant à l'Initiative. On compte que ces activités faciliteront et guideront la reproduction et/ou la mise en œuvre à grande échelle des bonnes pratiques documentées SMART. Le projet a été mené à bonne fin en décembre 2009

138. Toujours dans le cadre du Compte pour le développement, trois nouveaux projets ont démarré au cours du second semestre de 2009 et se trouvent au tout premier stade de leur exécution. Ces projets sont : a) une composante du projet interrégional sur le renforcement des capacités visant à éliminer les formes de violence à l'égard des femmes grâce à la mise en réseau des savoirs locaux des communautés en Afrique ; b) le renforcement des capacités en matière d'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) conformes aux OMD ; c) le renforcement des capacités à l'appui des réformes foncières dans les pays africains en vue de parvenir à un développement durable.

139. Le principal enseignement tiré de la mise en œuvre de ces trois projets est que les projets exécutés au titre du Compte pour le développement devraient être fondés sur la hiérarchie des objectifs/résultats du programme de travail de la Commission qui a été approuvé; ces projets devraient porter sur les domaines prioritaires recensés et s'avérer pertinents pour les États membres de la CEA. Les activités mises en œuvre au titre de ces projets complètent pleinement les autres activités ordinaires prévues dans le budget et contribuent à accroître la visibilité des activités de la Commission dans les domaines respectifs. Cette démarche s'est traduite par des demandes d'assistance technique pour le renforcement des capacités et d'activités conjointes dans la région.

CHAPITRE III

Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux

140. Le présent chapitre contient un aperçu des principaux résultats des réunions des organes subsidiaires, y compris celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux qui se sont tenues depuis juin 2009. En particulier, il met en évidence les principales questions et faits nécessitant un examen ou des mesures de la part de la quarante-troisième Session de la Commission.

A. Réunions tenues au cours de la période considérée

Sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales

141. La sixième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 13 au 15 octobre 2009 au siège de la CEA à Addis-Abeba. La réunion portait essentiellement sur l'examen de questions ayant trait aux activités de la CEA tendant à la promotion du programme continental de l'Union africaine concernant la coopération et l'intégration économiques et à l'encouragement du commerce au sein et en dehors de l'Afrique. À cet égard, la réunion a examiné les progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique et a passé en revue l'évolution de la situation du commerce intra-africain. Elle a également examiné les faits récents survenus dans le domaine du commerce international, en particulier dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les arrangements de partenariat économique entre l'Afrique et l'Europe. Le Comité a examiné la question de la rationalisation de l'intégration régionale au niveau national et a fait, à cette fin, des recommandations concernant le renforcement de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de l'Afrique. Il a aussi passé en revue les principales activités entreprises au cours de la période biennale 2008-2009 et les priorités de travail pour 2010-2011.

142. Ont participé à cette réunion plus de 140 représentants venant de 39 États membres, de 4 pays observateurs, de 15 organisations régionales et internationales et d'autres institutions.

143. Le Comité a formulé plusieurs recommandations sur les principaux domaines examinés par la réunion. S'agissant de l'intégration régionale, les États membres ont été encouragés à prendre les mesures nécessaires pour intégrer le Programme minimum d'intégration dans leur planification nationale, comme l'a recommandé la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration, tenue à Yaoundé en mai 2009. Les États membres qui n'ont pas encore établi de structures pour coordonner les programmes d'intégration régionale, ont été également priés de le faire conformément à la décision du Conseil exécutif de l'UA. En outre, il leur a été demandé instamment de faire largement connaître, au niveau local, le programme d'intégration continentale. À cet égard, l'UA, la CEA, les CER, la BAD et d'autres institutions ont été instamment priées d'aider les États membres dans l'organisation de séminaires, d'ateliers et de conférences de sensibilisation sur l'intégration régionale.

144. En ce qui concerne l'Observatoire de l'intégration régionale mis en place par la CEA, les États membres et les CER ont été instamment priés de désigner des coordonnateurs chargés de recueillir constamment des renseignements pour actualiser sa base de données. Les États membres ont été incités à fournir leur appui de façon à assurer que les données fournies par l'Observatoire soient disponibles dans les langues officielles de l'UA.

145. S'agissant de la facilitation du commerce et des négociations commerciales internationales, les États membres et les CER ont été exhortés à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire les coûts élevés des transactions, notamment en améliorant l'infrastructure de transport, en supprimant les barrières non tarifaires et en réduisant les retards le long des corridors de transit et aux postes frontière. Ils ont également été encouragés à tirer parti du modèle d'ac-

cord de partenariat économique (APE) mis au point par l'UA, en collaboration avec la CEA, à mettre en place des mécanismes appropriés pour une utilisation efficace des ressources fournies dans le cadre de l'Aide au commerce. Il a été demandé à la CEA et à son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) d'entreprendre, dans les limites des ressources disponibles, des études sur les résultats de l'aide au commerce dans les pays qui en sont bénéficiaires. La CEA a été également exhortée à poursuivre sa collaboration technique avec la Commission de l'UA, les CER et les États membres dans le domaine des négociations commerciales internationales. À cet égard, la CEA a été sollicitée pour fournir un appui technique à la CUA dans le cadre de ses activités de coordination des négociations avec l'OMC et sur les APE pour permettre à l'Afrique d'avoir une position commune, et faire en sorte que les résultats des négociations viennent à l'appui du programme de développement de l'Afrique.

146. Le Comité a également demandé instamment à la CEA et à la CUA d'harmoniser leurs réunions et programmes relatifs au commerce et à l'intégration régionale. À cet égard, il a été fait appel à la CEA pour qu'elle examine la possibilité d'aligner la réunion de son Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales sur la Conférence des ministres de l'UA chargés de l'intégration régionale.

Deuxième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II)

147. La CEA a organisé la deuxième session de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique II) du 18 au 21 janvier 2010 à Addis-Abeba. Des représentants des bureaux statistiques nationaux, de centres de formation statistique, d'associations pour la statistique, de partenaires de développement et de jeunes statisticiens ont participé à cette session, au cours de laquelle ont été examinées plusieurs questions émergentes dans le domaine de la statistique et de son développement, relatives notamment au Programme de recensement de la population et de l'habitat de 2010, aux données d'état civil et à l'enregistrement des statistiques de l'état civil, aux plans stratégiques globaux d'amélioration des statistiques agricoles, aux statistiques concernant l'environnement et au changement climatique, ainsi qu'à celles ayant trait aux missions consultatives techniques conjointes de la CEA et de la BAD. La réunion a également examiné les rapports de situation concernant les activités des groupes de travail de la Commission africaine de statistique relatives à la gestion des données, aux indicateurs de

développement, aux statistiques ventilées par sexe, à l'harmonisation des statistiques en appui à l'intégration économique, au secteur non structuré, à la formation aux statistiques et à la comptabilité nationale. À cette occasion, quatre statisticiens ont été primés pour leur contribution au développement de la statistique en Afrique.

148. La réunion a adopté plusieurs recommandations importantes concernant : la gestion des données, les indicateurs de développement, le secteur non structuré, la comptabilité nationale, l'harmonisation des statistiques en appui à l'intégration économique, l'enregistrement des statistiques de l'état civil et les données d'état civil, les statistiques agricoles, les statistiques environnementales et le changement climatique, la réduction de la pauvreté, la géographie et les statistiques, et l'inclusion et la protection sociales.

149. Outre les domaines d'application des statistiques énumérés ci-dessus, les recommandations ont mis l'accent sur l'infrastructure pour la formation à la statistique et la coordination des activités statistiques en tant que domaines prioritaires à améliorer constamment. À cet égard, la réunion a demandé à la CEA de coordonner les diverses initiatives relatives à la formation à la statistique et d'établir un programme à cet effet. Elle a également approuvé l'établissement du Groupe africain sur la formation statistiques et les ressources humaines (AGROST) qui sera installé dans les locaux de la CEA, et a demandé au Comité africain de coordination des statistiques (CACS) d'examiner les modalités de financement du secrétariat permanent. Elle a demandé également à la CEA d'aider les pays à mettre en place des statistiques et des indicateurs de l'environnement et de continuer à organiser des ateliers de formation dans ce domaine.

Première réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire

150. La CEA a organisé la première réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire en décembre 2009 et en a assuré le secrétariat. Ce Comité a été créé en 2007 à la suite du repositionnement de la CEA qui a abouti à un réexamen du mécanisme intergouvernemental pour l'aligner sur la nouvelle structure de programmes de la CEA. Ce Comité qui sert de cadre pour l'examen des questions relatives à la promotion de la bonne gouvernance et au développement participatif en Afrique, supervise les activités de la CEA dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, du développement du secteur privé, de la participation de la société

civile, et de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

151. La réunion a rassemblé des représentants de gouvernement, de la société civile et du secteur privé qui se sont penchés sur les questions de la gouvernance et ont examiné les nouvelles activités du Comité. Les objectifs de cette réunion de deux jours consistaient à examiner les activités de la CEA dans le domaine de la gouvernance et de l'administration publique au cours de l'exercice biennal 2008 - 2009 et les priorités proposées pour l'exercice 2010-2011. Elle a examiné aussi deux documents à l'intention d'organes délibérants, sur la gouvernance et la lutte contre la corruption et le Développement du secteur privé en Afrique.

152. Le Comité a approuvé le programme de travail de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA pour la prochaine période biennale ainsi qu'une liste de recommandations concernant les travaux de la Division au cours de cette période. Il a notamment recommandé de continuer à collaborer étroitement avec la CUA pour aider États membres à ratifier et à incorporer dans leur ordre interne la Charte africaine de la démocratie, de faire réaliser une étude approfondie sur les pays où la prise de conscience de la corruption est faible, de tirer des enseignements susceptibles de renforcer les bonnes pratiques dans les pays où cette perception est élevée et de contribuer aux processus de paix en menant des travaux d'analyse sur la dynamique sociale et économique, afin de faciliter les efforts d'ensemble visant à prévenir les conflits ou à les résoudre et à instaurer la paix.

Sixième session du Comité « Femmes et Développement »

153. La sixième session du Comité « Femmes et Développement » a été convoquée à Banjul en novembre 2009 afin d'examiner la nouvelle structure du Comité, de faire le bilan des résultats obtenus par la CEA dans le domaine de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme au cours de la période biennale 2008-2009 et de donner des indications concernant les priorités du programme de travail pour la période biennale 2010-2011.

154. Cette session ordinaire a revêtu la forme d'une réunion de groupe d'experts chargés de préparer la huitième Conférence régionale ministérielle africaine sur les femmes (Beijing +15) qui a eu lieu immédiatement après. Elle a également permis d'examiner la synthèse du rapport Beijing+15 établi par la CEA, où étaient présentées les conclusions de l'enquête sur

les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre du programme d'action de Beijing depuis 2004.

155. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à la fin de la session, les ministres ont invité a) les gouvernements à allouer des ressources suffisantes pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar et de Programme d'action de Beijing ; b) les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre un plan multisectoriel de lutte contre la violence sexiste dans le cadre de la campagne du Secrétaire général de l'ONU « *Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes* » en mettant en particulier l'accent sur son volet africain ; c) les partenaires internationaux, y compris les organisations du système des Nations Unies, à fournir un appui technique et financier suffisant, conformément au Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide ; d) la Commission de l'UA, le système des Nations Unies, la BAD et les CER à renforcer leurs processus de coordination et d'harmonisation pour mettre en œuvre les priorités définies dans la Déclaration ministérielle et notamment faciliter la collaboration Sud-Sud et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ; e) la CUA et la CEA à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et plans de développement pertinents et à en rendre compte, et à veiller à ce que les mesures nécessaires pour donner suite aux Programmes d'action de Dakar et de Beijing soient prévues dans le plan de travail du Comité « Femmes et Développement » et ; f) le Secrétaire général de l'ONU à mettre en œuvre la résolution A/RES/63/311 de l'Assemblée générale sur la création d'une nouvelle entité pour l'égalité entre les sexes.

Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable

156. En octobre 2009, la CEA a convoqué la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable sur le thème *Consommation et production durables pour promouvoir une croissance durable et la réduction de la pauvreté*. Le Comité a examiné la mise en œuvre du programme de travail 2008-2009 de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA et a donné des orientations concernant le programme de travail pour 2010-2011.

157. En ce qui concerne le sujet principal de la réunion, le Comité a notamment recommandé: a) de promouvoir le recours aux plantes vivrières traditionnelles sous-utilisées et donc des modifications des habitudes alimentaires ; b) d'accroître la contribution du bétail

à la sécurité alimentaire, de renforcer les moyens de subsistance des communautés pastorales et de remettre en état les terres marginales ; c) de lutter contre les ravageurs et les maladies transfrontalières qui portent préjudice à la production et à la commercialisation des produits végétaux et animaux ; d) d'offrir des crédits à des conditions abordables aux petits exploitants, afin de stimuler la production, parallèlement à la fourniture d'intrants subventionnés ; e) d'étudier le rôle d'une réserve alimentaire stratégique pour parer au plus pressé en cas d'urgence ; f) de mettre en place dans la région un système d'alerte avancée disposant de liaisons efficaces et des mécanismes de préparation aux urgences alimentaires ; g) d'établir des documents et des évaluations concernant des initiatives telles que les systèmes d'assurance contre les intempéries appliqués en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Malawi et ; h) soutenir les activités de recherche, de suivi, d'évaluation et de vulgarisation des organismes à vocation agricole et des institutions apparentées qui mènent des travaux dans le domaine de la sécurité alimentaire.

158. La réunion du Comité a également servi de cadre à la réunion régionale d'application pour l'Afrique, préparatoire à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. La réunion régionale d'application a été organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Les participants ont examiné la suite donnée aux engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg concernant plusieurs domaines thématiques (transports, produits chimiques, gestion des déchets et industries extractives) ainsi qu'un cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. La Déclaration finale de la réunion a été adoptée en tant que contribution de l'Afrique à la dix-huitième session de la Commission du développement durable, qui se tiendra en mai 2010.

B. Comité intergouvernemental d'experts

a) Afrique de l'Ouest

159. La douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue en novembre 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) sur le thème «*Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest*». Outre l'examen des conditions économiques

et sociales dans les pays d'Afrique de l'Ouest au cours de la période 2008 - 2009, la réunion a examiné un certain nombre de questions statutaires ayant trait aux résultats de la période de 2008-2009 du Bureau sous-régional et à son programme de travail pour 2010- 2011, ainsi que d'autres questions d'actualité telles que la transformation agricole et l'élaboration de politiques minières. Les délégués ont également participé à une table ronde organisée parallèlement à la réunion du Comité d'experts pour examiner les défis que pose l'élaboration d'un cadre pour les politiques minières en Afrique de l'Ouest. Les recommandations issues de la réunion du Comité d'experts, qui visaient au renforcement des stratégies tendant à améliorer la sécurité alimentaire, aideront à mieux définir les programmes futurs du Bureau, en particulier dans le cadre de l'exécution du programme pluriannuel signé entre le Bureau sous-régional et la CEDEAO.

160. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans la sous-région, le Comité a souligné la nécessité pour les États membres d'augmenter le volume et d'améliorer la qualité des dépenses publiques dans le secteur agricole, conformément aux objectifs de Maputo consistant à allouer au moins 10 % des dépenses publiques à la maîtrise des ressources en eau, à la réforme du régime foncier, au renforcement des capacités dans le secteur agricole et à la mise en place d'un cadre pour les mesures d'incitation en faveur de l'agriculture commerciale et à leur consacrer davantage d'investissements publics.

161. Lors des débats sur la mise en oeuvre de l'Objectif 8 des OMD en Afrique de l'Ouest, le Comité a demandé à la CEA de recenser et d'indiquer aux États membres les pratiques optimales pour limiter l'évasion fiscale, afin de les aider à améliorer leur fiscalité et en conséquence à mobiliser les ressources locales aux fins de développement, et de conseiller les États membres sur les stratégies tendant à améliorer les compétences des jeunes.

162. Les discussions sur les modifications à apporter à l'élaboration de la politique minière, ont mis en évidence les problèmes de capacités rencontrés par les États membres dans les négociations de contrats miniers avec les investisseurs et ont souligné la nécessité pour la CEA, de fournir une assistance technique aux États membres pour les aider à créer et développer ces capacités et à élaborer des politiques qui permettent de faire bénéficier le développement durable dans la sous-région des activités minières. Dans ses observations sur ces discussions, le Comité a recommandé l'élaboration de politiques régionales harmonisées en ce qui concerne les questions environnementales et sociales dans les communautés minières, le

renforcement des compétences et des capacités des services gouvernementaux en vue d'une application plus rigoureuse des règlements sur l'environnement, le renforcement des capacités des États membres de négocier plus efficacement les contrats et la nécessité d'une structure pour exploiter en commun les données d'expérience ainsi que le renforcement, dans le cadre des politiques minières, des synergies en faveur des ressources humaines (compétences techniques) et des pratiques optimales partagées.

163. S'agissant du programme de travail du Bureau sous-régional pour la période 2010-2011, le Comité a recommandé à la CEA de prendre en considération l'importance des questions minières dans la sous-région et d'élaborer des programmes pour renforcer la capacité des États membres de négocier des contrats miniers. Il lui a également demandé de mobiliser des ressources en vue de l'organisation d'un forum sur les échanges entre pays sans littoral et pays côtiers. Enfin, il l'a encouragée à veiller à la convergence entre son programme de travail approuvé et le programme de travail de la CEDEAO aux fins d'une meilleure synergie.

b) Afrique australe

164. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a tenu la treizième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts du 23 au 25 juin 2009 à Lusaka, sur le thème: «Renforcer la mobilisation des ressources locales : défis et possibilités pour l'Afrique australe». Ce thème était conforme à celui de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Il s'agissait de remédier aux incidences économiques néfastes, telles que la réduction des investissements et des flux d'aide due à la crise financière mondiale. Le Comité a également examiné des rapports sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, compte tenu de la crise mondiale ; les activités du Bureau sous-régional ; l'aide apportée par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD ; et la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux.

165. Le Comité a noté qu'en dépit de la richesse en ressources naturelles et humaines de l'Afrique australe, le secteur public dans cette sous-région n'avait pas fait preuve d'efficacité dans la mobilisation et la gestion des ressources financières. En effet, la base d'imposition était étroite ; peu de valeur était ajoutée aux res-

sources minérales, alors que la fuite des capitaux de la sous-région avait pris des proportions considérables.

166. Le Comité a recommandé qu'il y ait en examen de la politique budgétaire en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et de mieux gérer les dépenses publiques courantes. Ce examen devrait porter également sur l'élargissement des activités des intermédiaires financiers aux marchés mal servis, tels que celui du secteur non structuré, tout en améliorant le cadre réglementaire régissant les activités bancaires afin de stimuler l'épargne locale. Il a recommandé aussi le renforcement des capacités pour mieux gérer l'exploitation des ressources minières grâce à la modernisation des régimes miniers, ainsi que l'amélioration des méthodes de négociation des contrats miniers, en vue d'augmenter la part des éléments locaux incorporés et la valeur ajoutée aux produits miniers.

167. Afin de faciliter la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux, le Comité a souligné la nécessité de sensibiliser en mettant l'accent sur les avantages de l'intégration régionale et a demandé à la CEA d'aider les États membres à élaborer des cadres de politiques harmonisées en appui à l'intégration régionale. À cet égard, il a noté que plusieurs pays avaient sollicité l'aide de la CEA pour leur permettre d'accorder une large place à l'intégration régionale dans leurs plans de développement nationaux.

C. Aperçu des réunions de 2010 des comités d'experts intergouvernementaux

a) Afrique du Nord

168. Il est prévu de tenir la vingt-cinquième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord du 16 au 19 mars 2010 à Rabat. La réunion aura pour objet d'évaluer les résultats obtenus dans les domaines économique et social par les économies des pays d'Afrique du Nord en 2009, compte tenu de la détérioration de l'environnement international et régional, due notamment à la crise financière et économique mondiale récente et de proposer des mesures appropriées pour accélérer le développement de la sous-région. Outre l'examen des questions statutaires relatives à la mise en œuvre du programme pluriannuel de 2008-2009 dans le cadre d'activités entreprises conjointement au niveau de l'UMA, du programme du bureau sous-régional pour 2010-2011 et du cadre stratégique de la CEA pour la période 2012-2013, la réunion se penchera sur d'autres ques-

tions d'intérêt pour la sous-région telles que la croissance et l'emploi, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes sans emploi; et le suivi des incidences du changement climatique sur les résultats obtenus dans les domaines économique et social de la sous-région, grâce à des instruments et indicateurs appropriés.

169. Les principaux résultats attendus de la vingt-cinquième réunion du CIE du Bureau sous-régional en Afrique du Nord consisteront en un ensemble de recommandations concernant :

- L'incidence de la crise mondiale sur les conditions économiques et sociales et la crise financière en Afrique du Nord ;
- Le suivi de l'incidence du changement climatique sur les conditions économiques et sociales ;
- Le renforcement de l'appui fourni au secrétariat de l'UMA et l'intégration régionale ;
- Les mécanismes nécessaires pour le suivi de la mise en œuvre du programme pluriannuel de la CEA/UMA ;
- Le renforcement des partenariats entre la région du Maghreb et le reste de l'Afrique et l'intensification de la coopération Sud-Sud ;
- La région du Maghreb et le programme international ;
- La réalisation des OMD compte tenu de la crise financière récente ;
- La mobilisation de partenariats et de ressources pour une collaboration mondiale plus efficace ;
- Le renforcement des partenariats entre le secteur privé et la société civile ; et
- Des mesures en faveur d'une croissance génératrice d'emplois.

b) Afrique de l'Ouest

170. Le Bureau sous régional en Afrique de l'Ouest tient la treizième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts du 16 au 19 mars 2010 à Dakar sur le thème «Travail indépendant des jeunes et développement en Afrique de l'Ouest». Le Comité examinera des rapports portant sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest ; les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives de développement régionales et internationales, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région, l'accent étant mis sur l'Objectif 7 des OMD ; l'exécution des activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest, notamment le programme pluriannuel de la CEDEAO et la mise en œuvre des recommandations de la douzième session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE 12). Il examinera également les activités du comité chargé de la prépa-

ration du plan d'action sous-régional d'adaptation au changement climatique.

171. Les principaux résultats escomptés de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) seront une série de recommandations concernant les aspects suivants:

- Défis à relever compte tenu des récentes tendances économiques et sociales en Afrique de l'Ouest;
- Mesures en faveur d'une croissance créatrice d'emplois;
- Réorganisation du secteur agricole primaire et renforcement des liens avec les autres secteurs de l'économie;
- Mesures visant à améliorer la gestion des finances publiques grâce à une bonne gouvernance économique et politique;
- Stratégies pour consolider les efforts faits en faveur de la stabilité politique et économique, en vue de promouvoir le développement économique et social dans la sous-région.

c) Afrique centrale

172. La réunion de 2010 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale aura lieu à N'Djamena (Tchad) en mars 2010, sur le thème «*Mobilisation de ressources intérieures et diversification économique en Afrique centrale*»

173. Les participants à la réunion chercheront à évaluer les tendances macroéconomiques en 2008 et en 2009, et les prévisions pour 2010; le développement social en 2009; l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique centrale; les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du NEPAD, des OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région et les progrès accomplis dans l'application des recommandations de sa dernière session.

174. Les principaux résultats escomptés de la réunion de 2010 du CIE seront une série de décisions et de recommandations portant sur:

- La poursuite de la mise en œuvre de politiques économiques et budgétaires rationnelles avec une attention particulière aux dépenses d'investissement et à la surveillance des risques et de la vulnérabilité du secteur financier en Afrique centrale;
- Politiques visant à soutenir des stratégies pour la mobilisation de ressources et la diversification des économies des pays d'Afrique centrale;

- L'application, par la CEMAC et la CEEAC, des règles d'origine et des procédures d'accord révisées et harmonisées, au bénéfice des régimes tarifaires préférentiels dans la sous-région;
- Création d'une base de données sous-régionale intégrée sur les entreprises du secteur formel, en vue de rendre opérationnels les nouveaux outils pour la libre circulation des personnes (passeport CEMAC);
- Relance du processus de négociation en vue de l'adoption d'outils communs pour l'Union douanière de la CEMAC et de la CEEAC.

d) Afrique de l'Est

175. La quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, prévue du 15 au 18 mars 2010 à Kigali (Rwanda), vise à mieux faire comprendre les conditions socioéconomiques dans la sous-région d'Afrique de l'Est, en particulier les principaux moteurs de la croissance économique, le niveau du commerce intra-régional et l'état de la sécurité alimentaire; les connaissances et l'entente concernant les processus et les mécanismes destinés à favoriser l'intégration régionale dans la sous-région; et les partenariats et les accords entre le Bureau sous-régional, les CER/OIG, les États membres et d'autres parties prenantes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional, ainsi que de répondre aux besoins et aux priorités des CER/OIG et des États membres d'Afrique de l'Est. Les représentants du Bureau sous-régional présenteront deux rapports.

176. Le rapport sur le «*Suivi des progrès accomplis sur la voie du développement macroéconomique et social en Afrique de l'Est*» analyse les conditions économiques et sociales dans les pays d'Afrique de l'Est et dans l'ensemble de la sous-région. Il met en lumière les progrès réalisés, les difficultés, les points forts et les perspectives.

177. Le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, dont le NEPAD, les OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région vise à informer les États membres de la CEA dans la sous-région sur l'appui qu'apporte le système des Nations Unies à l'Union africaine et à son programme du NEPAD et aux principales activités entreprises au titre des OMD. Le rapport souligne également les résultats de la dernière réunion du Mécanisme de coordination régionale (MCR) des Nations Unies, sous l'égide de la CEA, ainsi que diverses questions et recommandations concernant la mise en œuvre des programmes pluriannuels faisant

l'objet d'accords conclus entre le Bureau sous-régional et les CER/OIG en Afrique de l'Est.

178. Le volet thématique de la réunion sera consacré à des discussions approfondies sur les points et sujets liés à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est. À ce titre, les membres du Comité discuteront de problèmes naissants constituant des sujets de préoccupation pour les États membres, telles que la politique foncière, le développement de l'agroalimentaire, les chaînes de valeur et la sécurité environnementale.

179. Durant la réunion du Comité, le Bureau sous-régional organisera également trois réunions de groupes d'experts. La première aura pour thème «*Modélisation et prévisions économiques pour les banques centrales des pays de la CAE*». L'objectif de cette réunion est d'évaluer le potentiel et les lacunes en matière de modélisation et de prévisions macroéconomiques, ainsi que de discuter des besoins pour le renforcement des compétences des banques centrales dans la région de la CAE. Ceci devrait permettre aux États membres de la CAE de renforcer leurs capacités en matière de modélisation et de prévisions macroéconomiques, et ils seraient ainsi en mesure de répondre aux exigences internationales dans ces domaines, telles que les recommandations récentes du Comité des affaires monétaires et des gouverneurs des banques centrales.

180. Durant la deuxième réunion sur le thème «*Microcrédit, réduction de la pauvreté et stabilité dans la région des Grands Lacs*», les participants examineront les principales difficultés ainsi que la voie à suivre pour mettre en place un cadre régional de microfinancement pour la sous-région. Le thème de la troisième réunion sera «*Évaluation de l'impact de la crise économique et financière mondiale actuelle sur les envois de fonds en Afrique de l'Est*». Les participants à cette réunion analyseront les répercussions de la récente crise économique et financière mondiale sur les envois de fonds dans les pays d'Afrique de l'Est et formuleront des recommandations sur les stratégies et la voie à suivre pour renforcer les capacités de ces pays.

e) Afrique australe

181. La seizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional en Afrique australe se tiendra en mars 2010 à Lilongwe, sur le thème «*Mesures pour faire face aux impacts des crises économique et financière mondiales en Afrique australe*». La sous-région d'Afrique australe est essentiellement exportatrice de matières premières minérales. L'effondrement des cours de la plupart de ces

matières premières durant la récente crise économique mondiale a provoqué, dans de nombreux pays de la sous-région, une baisse importante des recettes d'exportation, la hausse de l'inflation, l'affaiblissement des taux de change et la montée du chômage, du fait que les mines y ont été l'objet de fermetures temporaires voire permanentes. La baisse des recettes intérieures et extérieures a comprimé les budgets nationaux et réduit les dépenses, tant publiques que privées. Dans certains pays de la sous-région, cela a eu des répercussions négatives sur la prestation des services publics. Cette seizième réunion du Comité fournira aux États membres une base pour évaluer l'impact de la crise sur leurs économies nationales, mutualiser les dispositions nationales d'atténuation et examiner, de manière collective, des mesures pour se protéger des crises économiques et financières futures.

182. Le Comité examinera également les conditions économiques et sociales dans la sous-région, particulièrement au moment où elle sort de la crise économique et financière mondiale; les protocoles et l'outil de suivi du genre au niveau régional, compte tenu des difficultés liées à l'exécution du budget; les

progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du NEPAD, des OMD et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région et les résultats du Bureau sous-régional en ce qui concerne, spécialement la mise en œuvre des recommandations faites à la dernière réunion du CIE, consacrée à la mobilisation des ressources intérieures, et un examen général des réalisations du Bureau durant l'année écoulée. Ces dernières portent sur le renforcement des capacités des CER, y compris l'harmonisation de leurs programmes et politiques sectorielles, particulièrement dans l'optique du programme pluriannuel avec la SADC, conformément à l'injonction de la soixante et unième Assemblée générale des Nations Unies.

183. Les principaux résultats escomptés de la seizième réunion du Comité seront une série de recommandations portant sur des mesures visant à atténuer les éventuels impacts négatifs de chocs extérieurs futurs sur l'économie régionale. Outre le compte rendu de la réunion, les membres du Comité établiront une note d'orientation consignant leur consensus sous forme de recommandations générales, qui serviront d'orientations pour l'action menée par les États membres.

CHAPITRE IV

Mobilisation et gestion des ressources

184. L'année passée, les efforts visant à renforcer les processus d'organisation et de gestion axés sur les résultats, dans tous les domaines d'activité de la CEA, se sont poursuivis. Le présent chapitre met en lumière les résultats obtenus par le secrétariat de la CEA en ce qui concerne l'établissement d'une organisation plus transparente, plus responsable et axée davantage sur les résultats, en faisant ressortir notamment les dispositions destinées à améliorer la mobilisation et la gestion des ressources. Il décrit également les mesures prises pour affermir la gestion des ressources humaines en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats.

A. Amélioration de la gestion des programmes en vue d'optimiser les résultats

185. Suite à un examen interne des modalités de gestion, aux recommandations de l'inspection 2009 du Bureau des services de contrôle interne et conformément aux bonnes pratiques usuelles, la CEA a établi une masse critique de ressources pour la planification, le suivi et l'évaluation, dans le cadre de la rationalisation de ses structures organisationnelles. Pour ce faire, les fonctions en question ont été fusionnées tandis qu'une nouvelle section était créée pour traiter spécifiquement de l'assurance qualité. Cette structure améliorée et consolidée en matière de planification, de suivi et d'évaluation fournit à la fois une masse critique dotée d'une capacité accrue et de meilleures synergies entre les fonctions; elle devrait, en outre, aboutir à la mise en place d'un circuit intégré de gestion des programmes, répondant parfaitement aux exigences de la gestion axée sur les résultats. Cette structure synergique a déjà été mise en pratique, comme l'atteste la préparation, dans l'optique de l'approche participative et intégrée, du Cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013 (soumis séparément dans le cadre de la session actuelle de la Commission).

186. Afin d'assumer dans leur intégralité les responsabilités particulières attachées à la gestion du cycle

de programme, les outils de planification et de suivi nécessaires seront adaptés ou conçus, conformément aux directives et procédures afférentes et aux pratiques de l'Organisation des Nations Unies. De manière similaire, la pratique des examens internes sera institutionnalisée et des évaluations d'impacts indépendantes seront effectuées. La structure organisationnelle améliorée facilitera et garantira l'adoption cohérente de tous les instruments de gestion intégrée, et appuiera leur utilisation par le Secrétaire exécutif.

187. En ce qui concerne l'assurance qualité, il va sans dire qu'en tant qu'institution de savoir, ayant pour objectif fondamental d'élaborer, de résumer et de diffuser des produits et des services en matière de connaissances, les résultats que la CEA fournit aux CER et aux États membres dépendent largement de la qualité de ses produits. De manière plus importante, la CEA reconnaît que sa double position unique de représentante régionale de l'Organisation des Nations Unies et de composante du paysage institutionnel africain, n'a de valeur que si ses produits et ses services s'alignent sur les priorités définies par les États membres et d'autres parties prenantes. La Commission reconnaît, en outre, que son importance est aussi liée à la valeur ajoutée de ses produits et services par rapport à ceux qui sont déjà à la disposition de ses parties prenantes, voire à ceux que lesdites parties peuvent fournir elles-mêmes. Cette valeur ajoutée dépend de la qualité des produits de la CEA, mesurée à l'aune de l'approfondissement de ses travaux analytiques et des normes selon lesquelles elle présente ses résultats et ses recommandations (toujours étayés par des éléments concrets) ou organise des événements importants.

188. La Commission reconnaît donc l'importance qu'il y a à mettre en place des procédures et des directives appropriées pour l'assurance qualité, afin de veiller à ce que tous ses produits et services analytiques et consultatifs soient de la plus grande qualité. De fait, l'élaboration d'une stratégie d'assurance qualité a été l'un des principaux résultats du repositionnement de la Commission, effectué en 2006. Il est prévu d'incor-

porer directement au système de gestion des savoirs de la CEA certains procédés commerciaux normalisés associés à la stratégie d'assurance qualité.

189. La mise en œuvre de la stratégie est très avancée. À cet égard, la CEA a déjà élaboré un projet de directives pour traiter toutes ses tâches analytiques et consultatives, au titre tant des activités relevant du budget ordinaire que des activités extrabudgétaires. La Commission a également conçu une méthode d'évaluation de la qualité d'activités et de résultats sélectionnés en aveugle, en vue de définir une base de référence à l'aune de laquelle mesurer la qualité de ses produits. Les procédures sous-jacentes visent à garantir que chacune des activités de la CEA est pertinente et correspond bien aux besoins de sa clientèle, qu'elle est assignée à des chefs d'équipe expérimentés et à des équipes dotées des compétences adéquates, et qu'elle est réalisée selon les normes de qualité les plus élevées, amenant ainsi de meilleurs résultats.

190. La CEA a complété une étape de son programme en matière d'amélioration de la qualité de son travail en créant une nouvelle section d'assurance qualité, dans le cadre des dispositions prises pour affiner le repositionnement de la Commission, en 2006. Relevant du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes, cette section sera chargée de revoir et de faire appliquer les directives et les procédures de la CEA en matière d'assurance qualité, d'évaluer la qualité des produits de la CEA, et de veiller à ce que ces produits soient de très grande qualité et permettent d'avoir l'impact désiré.

B. Mobilisation et gestion des ressources financières par le biais de partenariats améliorés

191. La CEA a toujours reconnu que les partenariats reposant sur les avantages comparatifs et sur la mutualisation des ressources étaient essentiels pour influencer de manière optimale sur le développement de l'Afrique. C'est ainsi qu'elle a progressivement renforcé son programme de partenariats avec un large éventail de partenaires aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur du continent. Dans ce cadre, la Commission continue de voir ses relations avec les donateurs s'améliorer de façon remarquable. L'obligation de rendre compte aux donateurs de l'utilisation de leurs fonds, a été renforcée grâce à des dialogues réguliers, à une transparence accrue, à l'établissement de rapports dans les délais impartis et à l'examen conjoint avec les partenaires de l'exécution des projets.

192. Le Forum des Partenaires de la CEA demeure notamment un cadre important pour le dialogue entre la Commission et ses partenaires; du fait qu'il a fourni des occasions utiles d'examiner le programme de travail en cours et de nouvelles initiatives prioritaires de la CEA. Les participants se sont réunis en deux occasions au cours de la période considérée, afin d'échanger des vues sur plusieurs sujets, notamment les risques liés aux crises économique et financière mondiales et au changement climatique, les nouvelles priorités de développement pour l'Afrique ainsi que les principales initiatives de la CEA en appui aux priorités telles que définies dans le Plan d'activités de la CEA pour la période 2007-2009. Ils ont également examiné les financements extrabudgétaires de la Commission, une modalité de financement «en appui au budget» plus flexible et des propositions concrètes en ce qui concerne les arrangements de collaboration et de partenariats dans plusieurs domaines essentiels du travail de la CEA.

193. Les réunions du Groupe de travail thématique des partenaires de la CEA restent un cadre propice à des interactions de qualité plus poussées, à des échanges professionnels et au réseautage, ainsi qu'au partage d'informations sur les progrès accomplis en ce qui concerne les différents domaines thématiques du programme de travail de la Commission. Trois réunions et ateliers de groupes de travail thématique ont eu lieu pendant la période considérée.

194. Un groupe d'appui des partenaires a également été mis en place, conjointement avec la Commission de l'Union africaine. Démontrant la solidité du partenariat entre la CEA et l'Union africaine, ce groupe établit un lien solide entre les partenariats et les engagements de fournir un appui. Il doit également permettre de mobiliser le soutien de fonctionnaires dans les capitales des partenaires bilatéraux en faveur du Plan d'activités de la CEA.

195. Le premier Forum sur le partenariat stratégique CUA-CEA, tenu à Addis-Abeba les 1^{er} et 2 décembre 2010, a réuni des représentants de haut niveau des partenaires de développement, de la CUA et de la CEA. Il s'agit d'une nouvelle initiative commune visant à redéfinir, en consultation étroite avec les partenaires stratégiques, le rôle que va devoir jouer l'Afrique dans la nouvelle architecture politique, économique, environnementale et sécuritaire de la planète. Son objectif final est d'instaurer de nouveaux modes de coopération en œuvrant pour une synergie et une cohérence accrues entre la CUA et la CEA qui permettent d'optimiser leur interaction avec la communauté internationale.

196. Cette réunion de deux jours a notamment porté sur les vues d'ensemble de la CUA et de la CEA dans des domaines vitaux tels que la paix et la sécurité, le changement climatique et la sécurité alimentaire, les questions de gouvernance et le développement des infrastructures. Au cours des débats, on a souligné l'importance qu'il y a à approfondir et à intensifier les actions de diversification en assurant l'intégration régionale et en menant à bien les négociations commerciales mondiales du Cycle de Doha et les négociations sur les APE, l'accent étant mis sur le développement. On a également noté que l'Afrique ne serait pas en mesure de jouer un rôle important sur la scène internationale, si des mesures n'étaient pas prises pour accroître les avantages découlant du commerce Sud-Sud et mieux faire comprendre les liens entre le commerce et la pauvreté ainsi qu'entre l'égalité entre les sexes et l'environnement. L'examen des priorités à moyen terme de la CUA et de la CEA figurait également en bonne place à l'ordre du jour de cette première réunion. Les discussions à ce sujet ont eu pour objectif de parvenir à un consensus sur le contenu d'un partenariat stratégique et de définir un processus et un cadre clairs pour transformer les accords de partenariat existants en unions axées sur les résultats. Les partenaires stratégiques de la CUA et de la CEA se sont déclarés prêts à s'employer à élaborer une feuille de route commune, en vue de la mise en oeuvre d'un appui budgétaire de base non lié d'ici à 2011.

197. Dans le document final qu'il a adopté, le Forum a souligné la nécessité d'instaurer un dialogue permanent sur les questions d'orientation et d'organisation. Il a été proposé d'institutionnaliser le Forum pour en faire une tribune multilatérale au sein de laquelle les institutions africaines et leurs principaux partenaires de développement pourraient se rencontrer régulièrement. L'objectif est de veiller à ce que l'appui que la CUA et la CEA reçoivent de leurs partenaires produise des effets et respecte les principes et les instruments internationaux visant à accroître l'efficacité de l'aide, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra.

198. Dans l'ensemble, les résultats de cette réunion et de divers autres dialogues et consultations ont favorisé une meilleure exécution des programmes, et permis de renforcer la confiance des partenaires et de promouvoir plus de responsabilité et de transparence en ce qui concerne le fonctionnement des fonds d'affectation spéciale de la Commission. En outre, grâce à la continuité des interactions, ces réunions ont permis d'établir des liens importants entre la CEA et les gouvernements des pays partenaires.

199. La CEA a élaboré son Plan d'activités, pour la période 2010-2012, qui est l'expression stratégique de son programme de travail pour la période. Le document fait ressortir les réalisations au titre du Plan d'activités pour la période 2007-2009 et décrit comment la CEA projette d'approfondir ses travaux dans des domaines reconnus comme prioritaires, en partenariat et en collaboration avec la CUA, la BAD et les CER. Il souligne également l'importance qu'attache la CEA à une collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, afin de parvenir à de meilleurs résultats et d'avoir un plus grand impact sur les nouvelles priorités de l'Afrique. Le Plan détaille les ressources nécessaires à sa bonne mise en oeuvre, ainsi que les activités qui seront entreprises pour en améliorer l'exécution. Un des objectifs essentiels du Plan est d'obtenir des ressources supplémentaires pour compléter le budget ordinaire de la CEA. De telles ressources extrabudgétaires permettent en effet à la Commission d'approfondir ses travaux dans des domaines reconnus comme prioritaires et lui assurent la flexibilité nécessaire pour réagir de manière appropriée face à des problèmes nouveaux qui ne sauraient être anticipés dans un cadre de planification statique.

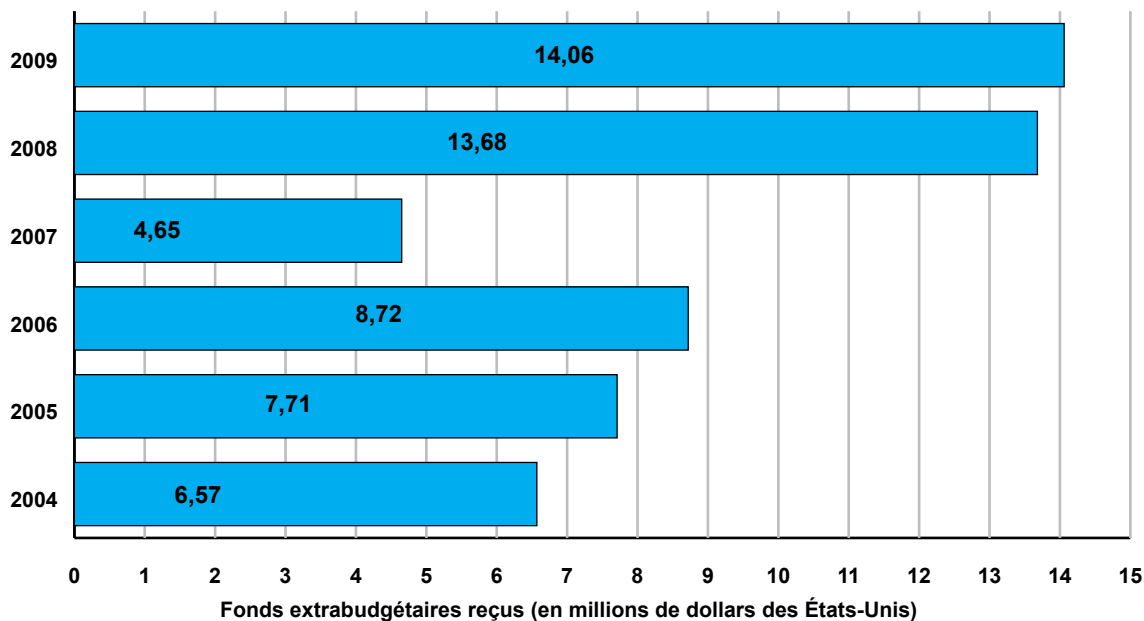
200. Illustrant l'importance des ressources extrabudgétaires, la CEA a signé des accords de soutien au financement d'un total de 54 millions de dollars durant la période 2007-2009. Il s'agit de fonds associés à des projets et à des initiatives sur le long terme, s'étendant au-delà de la période du Plan 2007-2009. À cet égard, le total des contributions des partenaires est passé de 4,63 millions de dollars en 2007 à 13,68 en 2008 puis à 14,06 en 2009. Cela indique une augmentation régulière des ressources extrabudgétaires (figure 1). Le tableau 1 donne la répartition thématique des ressources extrabudgétaires pour la période 2007-2009.

201. Afin de renforcer le contrôle sur la gestion stratégique des ressources extrabudgétaires et d'assurer une planification, une budgétisation et une gestion intégrées des ressources budgétaires (ordinaires et extrabudgétaires), la CEA a créé en 2006 un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Ce comité surveille la gestion et l'affectation des ressources extrabudgétaires, exerçant en cela la même diligence qu'à l'égard des ressources ordinaires, en veillant à ce que l'affectation des ressources extrabudgétaires soit subordonnée aux priorités stratégiques de la CEA et des donateurs, et en encourageant la mise en oeuvre de programmes multidisciplinaires. Le Comité est présidé par la Secrétaire exécutive adjointe et se réunit régulièrement depuis sa création.

202. Conçu sous forme d'application en ligne pour fournir aux donateurs et aux partenaires des informations personnalisées sur la gestion des activités relevant des fonds d'affectation spéciale de la Commission, le portail des donateurs de la CEA a également été lancé durant la période considérée. Il permet aux donateurs et aux partenaires de la CEA d'ouvrir une session à distance et d'accéder à des informations pertinentes

concernant les activités associées à leurs fonds et à d'autres fonds spéciaux de la CEA. Les informations fournies dans ce cadre incluent: les états financiers non vérifiés et les rapports annuels des fonds spéciaux, le Rapport annuel de la CEA, un résumé synoptique des projets en cours, des rapports sur les projets (intérimaires et définitifs), et d'autres données utiles.

Figure 2: Ressources extrabudgétaires reçues de 2004 à 2009



Source: CEA

Tableau 1: Répartition thématique des ressources extrabudgétaires, 2007–2009 (en millions de dollars des États-Unis)

Domaines thématiques	2007 (m\$É.U.)	2008 (m\$É.U.)	2009 (m\$É.U.)	Total (m\$É.U.)
1 Intégration régionale et coopération économique	0,58	0,63	0,42	1,63
2 Commerce international, finances et politiques économiques	0,95	3,07	1,72	5,74
3 Croissance et réduction de la pauvreté	0,05	0,93	0,08	1,06
4 Développement durable et sécurité alimentaire (dont pays ACP)	0,46	0,23	7,29	7,98
5 Promotion de l'égalité homme-femme et du développement social	0,52	3,75	3,49	7,76
6 Promotion de la bonne gouvernance et de la participation populaire	1,3	1,07	0,2	2,57
7 TIC et science et technologie pour le développement	0,65	2,03	0,01	2,69
8 Renforcement des statistiques et de la capacité statistique en Afrique	0,04	0,22	0,11	0,37
9 Manifestations spéciales	0	1,75	0,74	2,49
10 Promotion de la gestion de la connaissance et de l'apprentissage mutuel	0,08	0		0,08
Total	4,63	13,68	14,06	32,37

B. Gestion des ressources humaines

Recrutement et affectation du personnel

203. La CEA a continué à améliorer son programme de recrutement. Pendant la période considérée, 59 postes (31 administrateurs et 28 agents des services généraux) ont été pourvus, par recrutement, promotion ou transfert latéral. De ce total, 40 postes (16 postes d'administrateurs et 24 d'agents des services généraux), ont été pourvus par promotion et 17 (13 postes d'administrateurs et 4 d'agents des services généraux) ont été pourvus par recrutement extérieur.

204. Toutefois, ainsi qu'indique dans le précédent rapport annuel, le problème que posent encore les taux élevés de départs volontaires risque de perdurer en raison du récent reclassement du poste d'Addis-Abeba (de la catégorie «C» à «B»). Onze administrateurs ont ainsi quitté la Commission en vertu de transferts vers d'autres organismes ou lieux d'affectation des Nations Unies, ou pour rejoindre des organisations en dehors du système, ce qui a contribué au taux de vacance élevé pendant cette période. Le taux de vacance cumulatif à la CEA pendant la période janvier-décembre 2009 s'élevait à 21,8 %. L'augmentation de ce taux pourrait également être imputée à la création de nouveaux

postes en 2008, répartis de la manière suivante: 8 pour les bureaux sous-régionaux, 6 pour le Centre africain pour la statistique, 13 fonctionnaires nationaux et un juriste pour le Cabinet du Secrétaire exécutif.

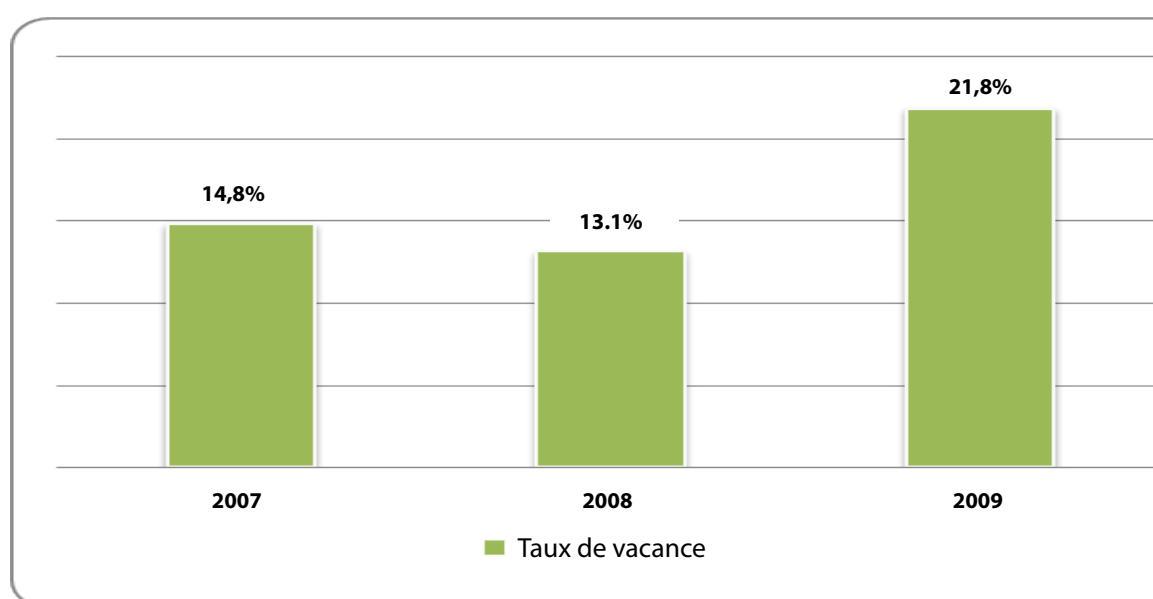
205. Au 31 décembre 2009, la CEA a atteint l'objectif d'une proportion de 50 % de femmes dans la catégorie des directeurs. Dans la catégorie des administrateurs et au-delà, la représentation des femmes se situe à 32,4 %, ce qui constitue une amélioration par rapport à l'année précédente.

Efficacité opérationnelle

206. Conformément aux idéaux du repositionnement de la CEA en 2006 consistant à renforcer l'efficacité de la prestation de services et à être plus largement à l'écoute de la clientèle, les procédures commerciales ont été réaménagées afin de rationaliser la modélisation et la gestion électronique du travail et de moderniser les opérations. La prestation des services en a été améliorée, grâce à l'automatisation des processus et à la réduction des coûts des transactions et des temps d'exécution. À cet égard, des accords sur les niveaux de service ont été mis en place afin d'établir des normes de performance en vue de l'efficacité du service à la clientèle.

207. Durant la période considérée, des efforts ont été faits pour sensibiliser le personnel aux réformes de gestion adoptées par l'Assemblée générale en décem-

Figure 3: Taux de vacance pour les postes d'administrateurs (tel que rapporté dans les cycles des applications et procédures des ressources humaines)



bre 2008, notamment en ce qui concerne les nouvelles dispositions contractuelles, la gestion des aptitudes, les systèmes de planification des ressources de l'entreprise ainsi que le texte révisé du Statut et Règlement du personnel.

Activités de formation du personnel

208. Dans le cadre des efforts faits pour assurer l'évolution des carrières et le renforcement des compétences, la CEA a continué de proposer des formations adaptées aux besoins de son personnel. En 2009, la Commission a offert 32 programmes de formation visant à améliorer l'efficacité et la productivité du personnel.

209. On compte parmi les résultats positifs l'introduction de nouvelles options de formation, notamment les programmes de formation interprofessionnelle; une hausse globale de 21% de la participation du personnel aux activités de formation; la mise en œuvre de l'intégralité des fonds du budget de formation, les programmes de formation étant alignés sur les domaines prioritaires pour l'ONU; l'amélioration de la participation des bureaux sous-régionaux à des programmes

de formation coordonnés au niveau central en matière de compétences techniques et de technologies de l'information; la mise en œuvre de méthodes de partage des coûts de formation, grâce à l'efficacité du réseau d'apprentissage existant entre organismes des Nations Unies; et la conception d'initiatives fondées sur des projets pour améliorer les services de soutien professionnel.

210. Comme l'indique le tableau 2, les opportunités d'évolution de carrière ont été mises équitablement à la disposition des personnels de tous les niveaux, notamment des administrateurs et des agents des services généraux, dans le respect de l'égalité entre les catégories professionnelles et de la parité des sexes. Ainsi, 47 et 53 % des personnels respectivement féminins et masculins ont-ils bénéficié de formations, tandis que les proportions d'agents des services généraux et d'administrateurs formés ont atteint respectivement 48 et 52 %.

211. Un total de 145 900 dollars des États-Unis a été affecté à la formation durant la période considérée, soit une hausse de 29,3 % par rapport à l'année précédente. La figure 4 illustre cette tendance.

Table 2: Résumé des programmes de formation en 2009

Type de formation	Catégorie		Sexe		Total
	G	A	H	F	
Programmes de formation coordonnés au niveau central	506	160	356	310	666
Perfectionnement des compétences techniques	30	47	59	29	77
Programmes de soutien professionnel	66	21	38	44	87
Formations interprofessionnelles	33	7	2	38	40
Permis de conduire informatique international	32	8	17	23	80
Total	667	243	472	444	950

Figure 4: Allocations du budget de formation (2007-2009)